



**ACTUALITÉ**

Après le 13 novembre :  
de la terreur à l'état d'urgence

**MONDES UNIVERSITAIRES**

Admission Post Bac,  
un moyen de triage  
profondément injuste

**MONDES UNIVERSITAIRES**

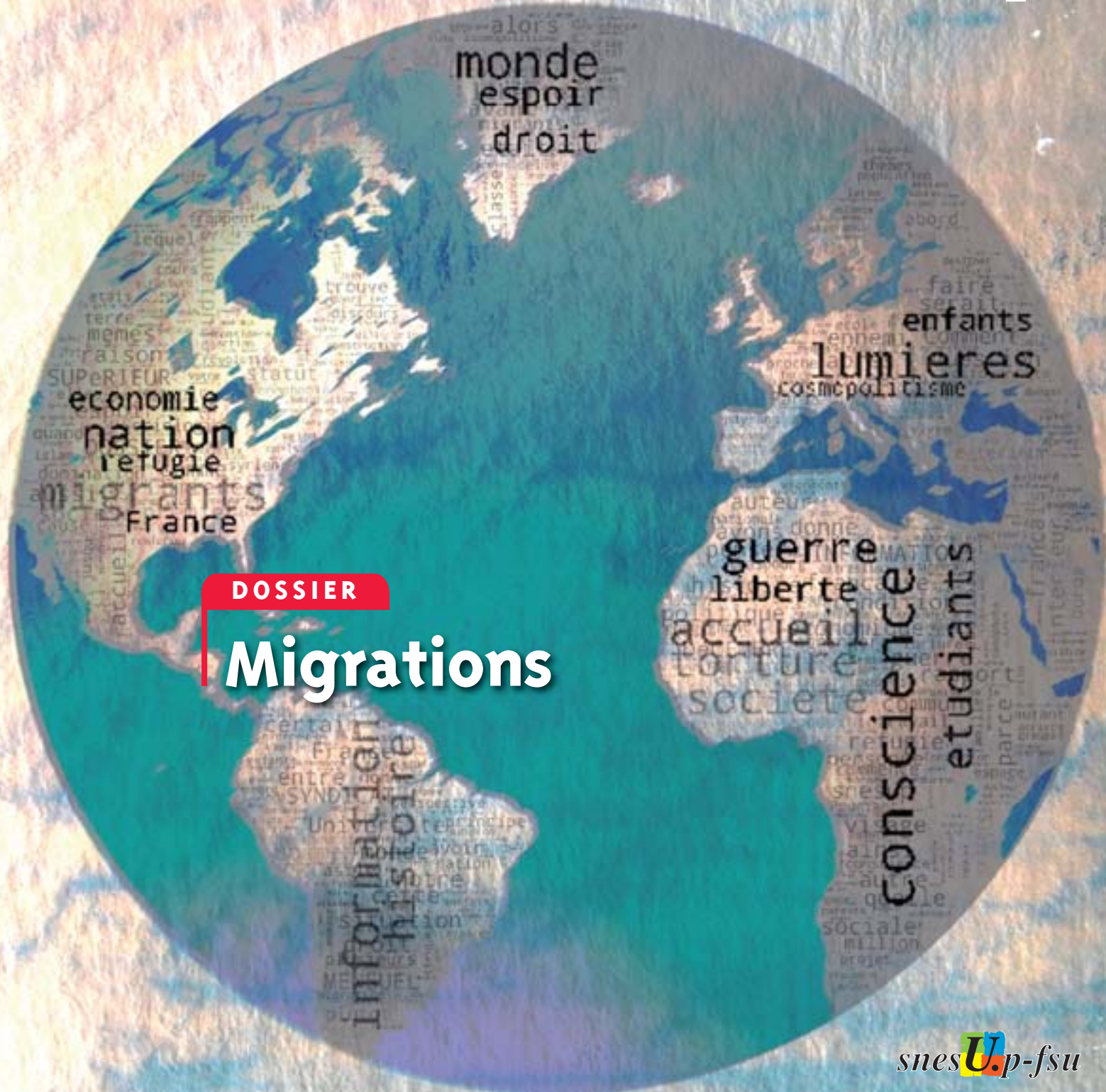
Un prélude à la disparition des  
Humanités dans les universités ?

**ENTRETIEN**

Sylvain Laurens :  
*Les Courtiers  
du capitalisme*

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 640 DÉCEMBRE 2015

# le snesup



**DOSSIER**

## Migrations



UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ  
CONFIANCE  
ENGAGEMENT  
ENTRAÏDE



La CASDEN est la banque coopérative de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture.

Son réseau de Chargés de Relation Enseignement Supérieur et Recherche a pour mission d'accompagner les projets des personnels et des établissements, de nouer des partenariats et de contribuer à la diffusion de la culture scientifique.

Plus d'un million de Sociétaires accordent déjà leur confiance à la CASDEN, rejoignez-les !



Contactez votre Chargé de Relation Enseignement Supérieur et Recherche.

Pour votre région, coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

# Le SNESUP-FSU et la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche **sont en deuil**

**Après les terribles attentats** du vendredi 13 novembre 2015, la communauté universitaire et notre syndicat sont en deuil. Plusieurs étudiants, jeunes diplômés, personnels et collègues ont été les victimes de ces attaques contre notre culture, notre art de vivre et notre désir de vivre et travailler ensemble. C'est la laïcité, la mixité, le multiculturalisme et le cosmopolitisme qui ont été visés à travers le choix de ces quartiers de Paris, et c'est notre goût de la musique, des arts et du sport qui ont été ciblés à travers les attaques des spectateurs du concert au Bataclan et de la rencontre amicale de football au Stade de France.



Hervé Christofol, secrétaire général

**Si notre communauté est profondément touchée**, c'est justement parce que ces valeurs sont les nôtres, parce que ces lieux de vie sont ceux où nous aimons nous retrouver pour échanger, débattre ou nous distraire, parce que la culture, les arts et le sport sont parmi nos sources d'inspiration et nos moyens d'expression.

Après l'émotion, l'indignation et le deuil viendra le temps de la réflexion et de la reconstruction. Si le gouvernement a cru bon de prendre des mesures d'urgence et d'exception pour faire face au traumatisme de la population, à la traque des responsables et à la nécessité d'assurer la sécurité de nos concitoyens,

nous alertons les autorités sur l'importance de retrouver rapidement un équilibre entre sécurité et liberté publique. Ne laissons pas croire que nos institutions démocratiques seraient si faibles qu'il faille remettre en cause l'État de droit !

**Les attaques contre les salariés**, l'environnement et le progrès social se poursuivent, et sans possibilité de manifester ou d'organiser des actions collectives dans l'espace public, les syndicats et la société civile sont muselés. Or, que ce soit pour lutter contre le réchauffement climatique, développer les services publics ou pour conquérir des droits sociaux, les syndicats comme la société civile sont indispensables pour contrer les velléités libérales du gouvernement, des oligarques et du patronat.

**Le dossier de ce numéro** est consacré aux migrations. Il était programmé depuis plusieurs mois mais l'actualité lui donne un nouvel éclairage. Face aux atteintes environnementales, face aux attaques intégristes, face aux replis identitaires, face à la montée de l'extrême droite, aux dérives autoritaristes et au recul de la démocratie, défendons notre modèle collégial et universaliste de l'enseignement supérieur, défendons nos libertés scientifiques, défendons nos valeurs !

## ACTUALITÉ 5

- **Agenda social de l'ESR** : CPU, une présence contestée
- 9 décembre : comment célébrer la **Journée de la laïcité** après les attentats ?
- **Après le 13 novembre** De la terreur à l'état d'urgence : vers une République autoritaire ?
- **HCERES** : nominations au conseil

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 16

- Agents non titulaires dans la FP : **contre la précarité**
- AG nationale des PRAG et PRCE, **6 novembre 2015**
- **Stop à la baisse** du pouvoir d'achat des retraités

## DOSSIER 9

### Migrations

En septembre 2015, le « drame des migrants » provoquait une émotion considérable dans l'opinion publique et mobilisait les États européens. Deux mois plus tard, les attentats du 13 novembre ont fait des réfugiés des terroristes potentiels. Les frontières se referment sur eux et il est à craindre que les conditions de l'exil ne se dégradent encore davantage pour des dizaines de milliers de personnes fuyant les guerres et la misère.

Le SNESUP propose dans ce dossier de prendre du recul en s'intéressant aux causes des migrations internationales, à l'évolution des flux migratoires, au vécu de l'exil politique et à l'histoire du droit d'asile en France. Les faits établis et rappelés par les chercheurs remettent en cause bien des idées reçues qui font le lit du racisme ordinaire et de l'extrême droite. Des témoignages montrent heureusement que la France sait préserver sa tradition d'accueil, certainement davantage grâce à la générosité des citoyens et à l'engagement des militants que par un État qui durcit les conditions de délivrance de titres de séjour, y compris pour les étudiants étrangers.



## MONDES UNIVERSITAIRES 18

- **APB, un moyen de triage profondément injuste** : l'exemple des STAPS
- **Liquidation de la MSH** : un prélude à la disparition des humanités dans les universités ?

## INTERNATIONAL 20

- **Palestine** : mission universitaire
- **Migration et politique internationale** : les mandats du SNESUP-FSU

## ENTRETIEN 21

- **Sylvain Laurens**

## DROITS ET LIBERTÉS 22

- **Agir contre les exécutions**, pour les droits et libertés en Iran





## ÉPHÉMÉRIDE

DU 30 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE

COP 21

### 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

Bureau national CTMESR

### 4 DÉCEMBRE

Congrès de fusion SnuACTE-SNUCLIAS

### 5 ET 6 DÉCEMBRE

Sommet citoyen pour le climat  
(à Montreuil)

### DU 7 AU 11 DÉCEMBRE

Zone d'action pour le climat  
(au CENTQUATRE-PARIS)

### 9 DÉCEMBRE

- BDFN (résultats des votes d'orientation)
- Élection bureau CP-CNU

### 10 DÉCEMBRE

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)  
commission administrative

### 11 ET 12 DÉCEMBRE

Week-end pour le climat

### 12 DÉCEMBRE

Actions de masse pour la justice  
climatique à Paris

### 14 DÉCEMBRE

CNESER

### 16 ET 17 DÉCEMBRE

Stage FSU fiscalité

### 17 DÉCEMBRE

Comité de suivi de la licence –  
Licence professionnelle

### 4 JANVIER

BDFN

## EFFETS DU CHÔMAGE EN FRANCE

# Un dépôt de plainte contre les 14 000 décès imputables au chômage

Sur la base d'études de l'Inserm publiées en 2014 et 2015 qui concluaient à une surmortalité des chômeurs trois fois supérieure à celle des travailleurs, notamment en raison de l'augmentation du taux de suicide chez les hommes de 25-49 ans au chômage, l'économiste Pierre Larrourou, fondateur du parti Nouvelle Donne, a porté plainte auprès du palais de justice de Paris, le 29 octobre dernier, pour « non-assistance à personne en danger » contre François Hollande et une partie du gouvernement. À travers cette action, il s'agit d'inviter chaque citoyen à réitérer cette initiative, dans le but de faire condamner l'État français, puisque, selon son instigateur, des procédures comparables ont déjà abouti dans d'autres pays. ●

Isabelle de Mecquenem

## EVO MORALES, PRÉSIDENT DE LA BOLIVIE

# Evo Morales devient docteur Honoris Causa de l'université de Pau et des Pays de l'Adour

Un seul amphithéâtre de l'UFR des sciences et des techniques du campus de Pau n'aurait pu contenir tout le public venu assister à la cérémonie conférant le titre de docteur *Honoris Causa* à Evo Morales, président de l'État plurinational de Bolivie, le 7 novembre dernier. Cette distinction consacre le parcours extraordinaire de l'Indien Aymara, ancien syndicaliste des producteurs de feuilles de coca, élu président en 2005. Avec Evo Morales, la Bolivie incarne un écosocialisme qui intègre l'équilibre écologique, l'équité sociale et la diversité culturelle. La venue d'Evo Morales à l'université de Pau doit beaucoup à notre camarade Jean Ortiz. ●

Isabelle de Mecquenem

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

# IDEFI, pour quels étudiants ?

Après les projets IDEFI-N (Initiatives d'excellence en formations innovantes numériques), censés « promouvoir une pédagogie de rupture », le CGI indique que le PIA 3 en préparation comprendrait « un volet formation plus consistant que dans les deux programmes précédents ». La DGESIP pourra elle aussi accompagner des initiatives. « Les IDEFI permettent d'affirmer que l'excellence existe dans les formations et la pédagogie. » Seulement 33 100 étudiants en formation initiale et 16 975 étudiants en formation continue ont été concernés par les 184 000 k€ des IDEFI en 2014-2015 : comment « l'excellence » va-t-elle accompagner tous les étudiants supplémentaires (45 000 en 2015) ? ●

Marc Neveu

## LA GAUCHE RENVERSE LE GOUVERNEMENT AU PORTUGAL

# La coalition prévoit des mesures pour l'éducation

Le 10 novembre dernier, le gouvernement libéral de Pedro Coehlo a été renversé à la suite d'une motion de censure votée par une coalition des gauches. Depuis 1976, le Parti socialiste refusait l'alliance avec le PCP (communiste). Cette fois, l'ensemble des forces anti-austérité, « bloc de gauche » (proche de Syriza), communistes et écologistes se sont ralliés à Antonio Costa, leader d'un PS qui, dans le contexte européen, se singularise en optant clairement pour une politique anti-austérité.

Parmi l'ensemble des mesures liant le PS à ses partenaires, il est prévu de créer des conditions stables pour le personnel enseignant dans les écoles et d'y réduire le nombre d'élèves par classe. Dans la recherche, il est prévu de mettre fin aux bourses post-doctorales pour les remplacer par des contrats pérennes afin de stopper l'émigration massive des chercheurs. ●

Fabrice Guilbaud

le snesup

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : www.snesup.fr

**Directeur de la publication :** Hervé Christofol  
**Coordination des publications :** Pascal Maillard

**Rédaction exécutive :**  
Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,  
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,  
Christophe Pébarthe

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi  
Tél. : 01 44 79 96 23

**CPPAP :** 0 111 507698 D 73

**ISSN :** 0245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

# CPU, une présence contestée

→ par Philippe Aubry, secrétaire national

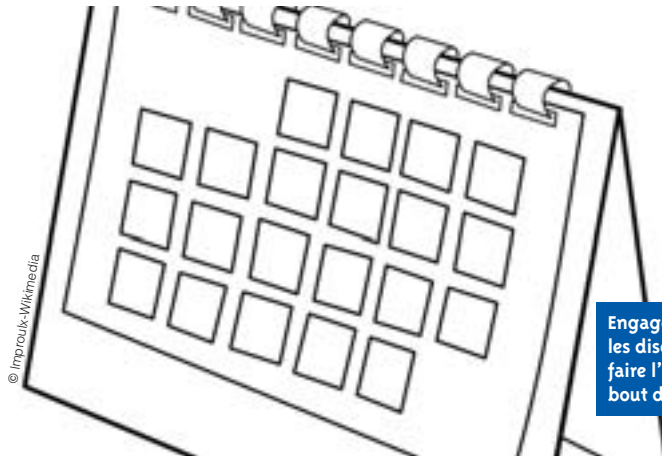
Le lancement par Thierry Mandon d'un agenda social marque-t-il une réelle volonté d'agir ou est-ce simplement le souci de se prémunir en affichant l'existence d'un dialogue social ?

Le 2 novembre, le secrétaire d'État a lancé un agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche en présence des organisations syndicales représentatives (FSU, SGEN-CFDT, FERCCGT, SNPTES, UNSA-Éducation, FO, Solidaires) et de la CPU. Il a annoncé que l'agenda social ouvrirait des perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail aux femmes et aux hommes qui font vivre l'ESR et qui méritent d'être mieux reconnus dans leurs missions. Si c'est bien ce que notre syndicat souhaite voir se concrétiser, des moyens budgétaires sont indispensables pour aboutir à des mesures significatives. Or Thierry Mandon n'a évoqué à aucun moment la question du financement... Le SNESUP sera d'autant plus vigilant que d'autres buts transparaissent dans les propos du secrétaire d'État, déclarant que le dialogue social ne peut pas être conçu comme seulement un moyen de prévenir les conflits et qu'il prépare aux changements à mettre en œuvre dans un univers plus autonome, avec une responsabilisation de tous les acteurs, et soulignant un impact profond du numérique pour certaines pratiques.

La FSU, la CGT, FO et Solidaires ont contesté la participation de la CPU au dispositif, alors qu'à l'opposé la CFDT s'en félicitait. Le représentant de la CPU et le secrétaire d'État se sont voulus rassurants en affirmant que cette présence ne remettait pas en cause les statuts nationaux. Notre syndicat dénonce l'insistance du ministère à placer ce qui n'est qu'une association au rang d'interlocuteur des syndicats pour des questions d'ordre statutaire et réglementaire. Seul le ministère est habilité à négocier sur ces questions. Les discussions se dérouleront dans le cadre des cinq groupes de travail suivants :

- GT 1 : suivi de la situation des contractuels ;
- GT 2 : mobilité ;
- GT 3 : responsabilité sociétale de l'employeur ;
- GT 4 : missions et perspectives de carrières ;
- GT 5 : régimes indemnitaires.

Les fiches de cadrage de ces groupes publiées par le ministère sont accessibles



Engagées en novembre 2015, les discussions devraient faire l'objet d'un bilan au bout d'un an.

sur le site du SNESUP-FSU. La première réunion de ces groupes s'étale entre le 24 novembre 2015 et le 11 janvier 2016. Les discussions se poursuivront sur l'année 2016 et devraient faire l'objet d'un bilan au bout d'un an.

Plusieurs points importants concernant nos métiers sont inscrits à ce calendrier : la politique du recours aux agents contractuels, la situation des chargés d'enseignement, l'amélioration des possibilités de mutation, le déroulement de carrière des enseignants de statut second degré, l'amélioration de la formation à la pédagogie des enseignants-chercheurs et de la prise en compte de la diversité des missions, l'analyse des pratiques indemnitaires locales pouvant se substituer aux régimes indemnitaires attachés aux corps concernés. Le SNESUP ira porter ses revendications devant le ministère avec les autres syndicats de la FSU dans

le champ de l'ESR sans exclure des questions ouvertes non incluses dans le cadrage des négociations. Il en va en particulier de la nécessité d'harmoniser les conditions d'emploi des enseignants contractuels, à commencer par le volume de leurs obligations de service, de garantir aux CHSCT et aux services de médecine de prévention les moyens d'exercer sans entrave leurs missions, de revaloriser les carrières et les rémunérations de nos métiers, de traiter du fonds de pension RESAVER qui se met en place au niveau de l'Europe avec la participation

du gouvernement français pour répondre à la mobilité des chercheurs, d'élargir le champ de réflexion sur la PEDR des chercheurs aux enseignants-chercheurs.

## UN PROCESSUS LABORIEUX

Thierry Mandon n'a pas manqué de mettre en avant que ce calendrier social faisait suite au protocole signé en février 2014 par la CFDT et l'UNSA. Rappelons qu'à l'époque, les autres organisations syndicales représentatives et majoritaires avaient condamné la démarche du ministère qui conditionnait l'ouverture de discussions à l'acceptation d'un protocole qui n'avait fait l'objet d'aucune

concertation préalable et intronisait la CPU au rang d'autorité compétente de la fonction publique. Depuis cette date, le SNESUP et la FSU dans son ensemble n'ont eu de cesse de rappeler leur demande de négociations pour résoudre les problèmes des agents régulièrement remon-

tés à la DGRH et pour améliorer leurs conditions de travail, sans restreindre a priori les sujets, et qu'un protocole n'était pas indispensable pour traduire une réelle volonté d'améliorer la situation du personnel. Finalement en septembre 2014, le ministère propose un agenda social avec cinq groupes de travail. Leur cadrage a peu évolué dans l'année qui a suivi. Le travail du SNESUP a tout de même conduit à étendre le GT1 aux non-titulaires enseignants et à inclure dans le GT4 la question de la formation des enseignants. ●

Un protocole n'était pas indispensable pour traduire une réelle volonté d'améliorer la situation du personnel.

9 DÉCEMBRE : JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

# Comment célébrer la Journée de la laïcité après les attentats ?

→ par Isabelle de Mecquenem

Dans le contexte des attaques terroristes, les fondements de notre cohésion sociale et politique sont menacés. La laïcité, qu'Émile Poulat, spécialiste de la loi de 1905, définit comme « *le bien commun d'une société divisée* », doit être plus que jamais réaffirmée. Mais comment ?

Si la guerre dans laquelle nous sommes entrés n'est pas une « guerre de civilisation », comme l'a soutenu le président François Hollande devant le Congrès au lendemain du 13 novembre, néanmoins, la rhétorique sidérante du communiqué de Daech revendiquant de frapper les « *impies* » à Paris, « *capitale des abominations et de la perversion* » voudrait nous laisser penser que nos libertés essentielles, de vie et de conscience, notre humanisme laïque, étaient bien dans le viseur de ceux qui ont semé la mort.

Au demeurant, le président de la République n'a pas « déclaré » la guerre à l'entité « Daech », mais a conféré *a posteriori* cette signification politique et juridique aux meurtres massifs des djihadistes au risque d'un abus de langage. Le propre du terrorisme n'est-il pas en effet d'annihiler toute différence entre états de guerre et de paix, jetant ainsi leurs lois respectives dans la confusion destructrice, ce dont nous ressentons déjà les effets en tant que citoyens ?

La célébration de la Journée de la laïcité du 9 décembre devrait donc prendre cette année une acuité particulière. Car, en raison même du nouveau contexte, des questions redoutables se posent, et, d'abord, sur le sens et la finalité d'une telle initiative, puisque le caractère laïque de la République française est inscrit dans la Constitution. Nous n'avons pas, comme au Liban en 2010, à organiser des *Laïque Pride* pour obtenir la décon-

fessionnalisation de tout ce qui concerne la vie des citoyens. D'autant que les ambiguïtés d'une religion civile hantent toujours l'instauration de fêtes et de rituels républicains, comme l'a montré l'historien Olivier Ihl, et qu'un procès tout à fait justifié, est mené actuellement contre la dérive érigeant la laïcité en valeur absolue ou suprême. Comme l'a rappelé de façon bien inspirée la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de la première réunion nationale des référents laïcité des ESPÉ, des rectorats et des préfetures, le 4 novembre dernier : « *Le péril de l'intangibilité, le refus de toute évolution, est aussi attentatoire à l'essence même de la laïcité que la tentation de l'adaptation ou du mouvement permanent.* »

Nous n'en sommes qu'à la deuxième édition de cette Journée, instaurée en 2013 à l'initiative de sénateurs socialistes dans le but de faire connaître et partager la laïcité certes, mais en confiant cette action aux « citoyens de toutes origines » plutôt qu'aux « autorités publiques ». Ils reprenaient tacitement une préconisation du Haut Conseil à l'intégration dans un rapport de 2010. En peu de temps, des glissements significatifs sont donc intervenus : en effet, la première proposition de résolution s'in-

titulait « Journée nationale de la laïcité et de la cohésion républicaine » et a été adoptée au Sénat le 31 mai 2011. Une résolution identique a été enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 28 mars 2013. La même année, l'Observatoire de la laïcité recommande à son tour une telle « Journée nationale » tout

en biffant « la cohésion républicaine » de son intitulé. L'avis de l'Observatoire marque l'importance du « *soutien officiel et effectif de l'administration publique* » aux manifestations émanant de la société civile et intègre au projet

les actions pédagogiques autour de la Charte de la laïcité dans les établissements scolaires.

Le risque est que nous assistions à une pédagogisation de la Journée, qui ne s'appelle d'ailleurs plus « nationale » et qui s'est traduite dans les éditions de 2014 et 2015 par deux circulaires successives du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, classées à « Enseignements primaire et secondaire » dans le *Bulletin officiel*. Tout en reprenant les arguments généraux de connaissance et de célébration de la laïcité qui concernent de droit tous les citoyens, les projets pédagogiques encouragés peuvent se saisir de la loi de séparation de 1905 ou de la Charte de la laïcité de 2013, pourtant au centre de toute l'action du ministère depuis deux ans, ou de toute autre initiative impliquant les élèves et leurs parents. Cette Journée ne devrait-elle pas désormais intégrer les deux dimensions, politique et pédagogique, dans une « démopédie », comme aurait dit Proudhon ? Et que célébrerons-nous exactement le 9 décembre ? Si les circulaires de notre ministère nous laissent finalement un large choix de références au risque de la confusion, en tous les cas, ce ne sera pas la gentillesse, dont la Journée mondiale tombait précisément le 13 novembre. ●

Le risque est que nous assistions à une pédagogisation de la Journée.

Une loi toujours d'actualité...



© DR



APRÈS LE 13 NOVEMBRE

# De la terreur à l'état d'urgence : vers une République autoritaire ?

→ par la rédaction

Après la sidération et le traumatisme suscités par des attentats sans précédent dans son histoire, tant par leur forme que par le nombre de victimes, la France meurtrie affronte le problème institutionnel d'un état d'urgence qui suspend, par définition, l'État de droit. L'inquiétude de nombre de syndicats (FSU, CGT, Solidaires, Syndicat de la magistrature notamment) et de la Ligue des droits de l'homme, inquiétude à laquelle s'ajoute le scepticisme de professionnels (l'ancien juge antiterroriste Marc Trévidic s'exprimant dans les médias), est relative à la conception de cet état d'urgence, revu et corrigé par le président Hollande avant d'être approuvé en conseil des ministres puis voté à l'Assemblée nationale. Ce que le gouvernement met en œuvre est une transformation de la loi du 3 avril 1955 qui définit et encadre l'état d'urgence. Limité à douze jours, l'état d'urgence s'étend maintenant à trois mois sans qu'une raison spécifique ne soit avancée pour en justifier la durée, ni qu'un vote de renouvellement ne s'impose. Sa portée est étendue, et pas seulement pour s'adapter aux nouvelles technologies.

Elle concerne, par exemple, l'extension et le durcissement des assignations à résidence décidées dans « *ce cadre flou du risque de trouble à l'ordre public* », selon les termes du communiqué du Syndicat de la magistrature, du champ des perquisitions administratives en tout lieu et en dehors de toute procédure judiciaire. Plus encore, des dispositions sont ajoutées comme la possibilité de dissoudre des associations ou « groupements de fait » susceptibles de d'avoir un lien avec des actes portant une atteinte grave à l'ordre public. Les peines encourues pour non-respect de l'état d'urgence (assignation à résidence, fermeture d'une salle de spectacle ou remise d'une arme) sont aussi fortement renforcées. Ce sombre tableau s'éclaire en apportant quelques garanties dont on mesure à quoi elles nous font échapper : « *Le contrôle de la presse et de la radio est supprimé* » (de la loi de 1955) et les citoyens pourraient contester plus facilement les mesures qui les visent (cela reste à vérifier).

Mais le pire est encore ailleurs. François Hollande a annoncé aux parlementaires réunis en congrès à Versailles un projet



de réforme constitutionnelle pour y intégrer un « *état de sécurité* », entre les pouvoirs exceptionnels (article 16 de notre Constitution) et l'état de siège (article 36), l'état de siège consistant dans le transfert des pouvoirs de l'autorité civile à l'autorité militaire. L'enjeu va bien au-delà de la nécessité d'un suivi pour surveiller le bon usage d'un cadre d'exception temporaire, comme le réclame la CFDT. S'il est indispensable que soit justifiée, par les pouvoirs publics, l'efficacité de l'état d'exception en donnant aux citoyens les moyens d'en juger, la préservation de nos libertés publiques et de notre démocratie dépend de notre vigilance. ●

## HCERES

# Nominations au conseil du HCERES

→ par Heidi Charvin, secteur Recherche

Le HCERES se met en place : la vague B sera la première à essayer les plâtres de la mise en action de cette fausse nouvelle instance d'évaluation !

Avec plus de 6 mois de retard sur le calendrier, la liste des 30 membres du conseil<sup>(1)</sup> du HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a été publiée au *Journal officiel*. Ce Haut Conseil, rappelons-le, diffère peu de l'ancienne agence d'évaluation, l'AERES, comme l'a reconnu Didier Houssin, le prédécesseur de Michel Cosnard, président nommé ce 5 novembre. « *Des améliorations importantes ont été apportées sur l'évaluation des regroupements d'universités et des accréditations, mais le périmètre des missions n'a pas changé de façon importante.* » En effet, le changement majeur consiste en la fin des notations ! Michel Cosnard entend tout de même mettre sa « patte » puisqu'il a annoncé lors de son audition par les deux chambres du

Parlement que « *le HCERES a un rôle-clé à jouer pour servir de repère et d'appui aux établissements en forte évolution* ». Il doit passer d'une évaluation ascendante à descendante, se positionner « *au-dessus de la compétition entre établissements* » afin d'être « *un appui à la politique d'un établissement ou à un laboratoire* ».

Le conseil a pour tâche de fixer le cadre de l'évaluation, menée par le HCERES ou par délégation, qui tient compte du cadre national et territorial, des liens entre formation et recherche, de la diversité de nature et de missions des structures évaluées et de la diversité des champs disciplinaires...

La tâche sera ardue ! Comment trouver des critères d'évaluation équitables, sensibles, exhaustifs et transversaux à la formation et à la recherche ? Avec :

- l'autonomie des universités et donc une politique locale au gré des présidences ;
  - la disparité de moyens humains et financiers attribués aux établissements par les deux derniers gouvernements en fonction de leur « périmètre d'excellence : Idex, Labex, Equipex... » ;
  - dans une configuration disparate de soutiens régionaux pré- et bientôt post-regroupements d'établissements.
- Plus encore, quel rôle le HCERES va-t-il jouer dans les stratégies de recherche et de formation qui vont se décider dès la vague B au sein des conseils des COMUE et ce, sous le joug d'une austérité budgétaire nationale et territoriale proche de l'étranglement, selon la part d'« héritage » pré-regroupement ? ●

(1) <https://lc.cx/44Hh>



## De l'espoir dans les urnes

Le 2 novembre, les élections à Paris 5 opposaient les listes du président Dardel à celles du collectif « Descartes Démocratie », lancé en 2011 à l'initiative du SNESUP, rassemblant du SGEN à SUD en passant par SLR. Le programme élaboré collectivement en 2011 se plaçait résolument dans une perspective majoritaire : dans les contraintes politiques actuelles (financements, évaluation, cadre légal et réglementaire), que ferions-nous à la tête de l'université ? En 67 propositions concrètes, nous montrions qu'il est malgré tout possible de construire l'université que nous voulons. Au Conseil d'Administration, nous avons remporté 21,1 % des suffrages exprimés en rang A et 49,5 % en rang B, ce qui nous donne respectivement 1 siège sur 8 et 3 sur 8. Notons que le SNASUB-FSU fait aussi de très bons scores chez les BIATSS : avec 48 % des voix, il recueille trois sièges sur 6 au CA, face à trois autres listes (SNPTES, FO et SGEN). En 2011, dans une triangulaire, « Descartes Démocratie » n'avait obtenu que 8 % dans le collège A et 30 % dans le collège B. Si l'on considère que les électeurs de la troisième liste, d'orientation mandarinale, ne se sont pas reportés sur nous, nous progressons clairement. La lassitude des collègues (notamment sur la COMUE) et le peu de participation des médecins peuvent expliquer ces résultats. On peut aussi supposer que, malgré nos difficultés à mobiliser, notre travail de fond est reconnu et porte ses fruits... ●

Gaël Mabé, section Paris Descartes Centre

## Vous avez dit UGA ?



### Les élections universitaires à l'ère des regroupements

À Grenoble, nous cumulons deux des trois dispositifs de « regroupement » décrits dans la loi ESR de 2013 : fusion des trois universités et création d'une COMUE. Le 3 décembre, personnels et étudiants des universités éliront *via* cinq scrutins leurs représentants aux conseils d'administration et aux conseils académiques de l'université fusionnée UGA (Université Grenoble Alpes) et de la COMUE appelée CUGA (confusion volontaire des appellations, savamment entretenue pour induire une confusion des prérogatives des établissements). Pour couronner le tout, le projet IDEX, lui aussi dénommé UGA, prévoit, à échéance 2020, une recombinaison de l'UGA et de la CUGA dans un nouvel ensemble dit « UGA cible », sachant que le périmètre de l'IDEX est encore différent, plus large que celui de la COMUE, mais excluant l'Université de Savoie, pourtant associée privilégiée de la COMUE !

À ce jour, il est impossible de prévoir quelles compositions des conseils sortiront des urnes et quelles équipes de direction en résulteront. Une seule certitude : les trois présidents sortants sont désormais divisés en deux groupes (le président de l'université Joseph-Fourier - UJF - et la présidente de l'Université Stendhal sont opposés au président de l'université Pierre-Mendès-France - UPMF) qui se disputent la présidence de l'UGA, chacun soutenu par des listes syndicales, dans lesquelles se retrouvent nombre de membres des équipes de direction actuelles ou passées.

Si les syndicats de la FSU ont défendu de longue date l'idée d'un regroupement des établissements grenoblois, respectueux des missions et des prérogatives de chacun, ils ne peuvent que regretter

les conditions de précipitation dans lesquelles la fusion se réalise, la confusion, l'opacité, voire l'éviction des personnels et des étudiants. Ils ont aussi exprimé à maintes reprises les raisons de leur opposition à la COMUE. Dans le contexte actuel, ils refusent de prendre position dans le « combat des chefs » pour la présidence de l'UGA. Après avoir déposé 23 listes de candidatures (!) pour les 5 scrutins, ils mènent campagne sur leurs principes (université de plein exercice, missions de service public, défense du lien formation - recherche) et leurs revendications concernant les personnels et les étudiants. Le choix (ou pas) en faveur d'une des deux candidatures se fera ensuite sur la base de la comparaison des programmes. Quoi qu'il en soit, il est certain que la bataille syndicale devra surtout se mener en dehors des conseils. ●

Le bureau de la section SNESUP de Grenoble



## Le SNESUP-FSU gagne la bataille des statuts d'établissement

Dans le cadre de la mise en conformité des statuts d'établissements avec les dispositions introduites par la loi ESR de juillet 2013, les organisations syndicales avaient été consultées par l'équipe présidentielle de l'UPJV en mai 2014. En juin, malgré la protestation des élus (de la FSU principalement) au Comité technique ou au sein du Conseil académique (sollicité dans le cadre d'une mascarade de consultation), l'équipe de direction avait persisté et envoyé le projet des statuts au ministère. La section SNESUP avait émis de fortes réserves sur trois modifications envisagées et l'avait fait savoir par une lettre adressée à la présidence, envoyée au recteur et largement diffusée au sein de l'établissement.

Plus d'un an après, et avant le renouvellement des conseils en mars prochain, les statuts sont enfin revenus devant le CT et le CA de l'UPJV.

Pour le SNESUP, la victoire est totale puisque les trois modifications envisagées par la présidence ont été supprimées ou modifiées, en conformité avec la loi.

La première, supprimée à la demande du ministère, consistait en la création d'une circonscription électorale réservée aux IUT (au sein du secteur sciences et technologies) pour les élections aux deux commissions composant le Conseil académique. Nous demandions sa suppression car le Code de l'éducation ne prévoit que quatre grands secteurs de formation.

Les deux dernières modifications étaient entachées d'illégalité en ce qu'elles introduisaient des conditions restrictives au regard des dispositions législatives.

La deuxième visait à introduire une parité, au sein du Conseil académique restreint, entre membres de la Commission recherche et membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire. Soit un troisième niveau de parité en sus des parités entre les corps et entre les sexes (*cf.* décret du 7 juillet 2014). Le projet de statuts adopté en CA le 5 novembre annule cette modification mais maintient un principe de constitution du Conseil académique tenant compte, dans le respect de la double parité, des équilibres entre les deux commissions.

La troisième, amendée par le ministère, a été retirée lors des débats en CT. Elle consistait, s'agissant des personnalités extérieures à l'établissement du CA et « assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise » ou « représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés », à assortir ces fonctions ou cette représentation d'une appartenance à un imprécis « organisme patronal ». ●

Fabrice Guilbaud, secrétaire adjoint de la section UPJV





# Migrations

→ Dossier coordonné par Fabrice Guilbaud, Pascal Maillard, et Christophe Pébarthe

En septembre 2015, le « drame des migrants » provoquait une émotion considérable dans l'opinion publique et mobilisait les États européens. Deux mois plus tard, les attentats du 13 novembre ont fait des réfugiés des terroristes potentiels. Les frontières se referment sur eux et il est à craindre que les conditions de l'exil ne se dégradent encore davantage pour des dizaines de milliers de personnes fuyant les guerres et la misère. Le SNESUP propose dans ce dossier de prendre du recul en s'intéressant aux causes des migrations internationales, à l'évolution des flux migratoires, au vécu de l'exil politique et à l'histoire du droit d'asile en France. Les faits établis et rappelés par les chercheurs remettent en cause bien des idées reçues qui font le lit du racisme ordinaire et de l'extrême droite. Des témoignages montrent heureusement que la France sait préserver sa tradition d'accueil, certainement davantage grâce à la générosité des citoyens et à l'engagement des militants que par un État qui durcit les conditions de délivrance de titres de séjour, y compris pour les étudiants étrangers.

APRÈS LE 13 NOVEMBRE 2015

# Les maux du monde ou comment dire le monde commun ?

→ par Christophe Pébarthe

Depuis le 13 novembre 2015, la sidération semble dominer les esprits. Pourtant, des mots cheminent en nous et dessinent une analyse implicite. Quel nouveau monde commun ébauchent-ils ?

D'une catastrophe l'autre, se pose toujours la même question lancinante, pour celles et ceux que la sidération devant l'horreur ne conduit pas aux certitudes de l'ignorance : comment dire ce qui vient de se passer ? Comment nommer l'événement, désigner les protagonistes ? Derrière les premières réponses, lorsqu'elles viennent, c'est une pensée qui s'énonce, une compréhension qui s'ébauche. Les mots, parce qu'ils nous lient et constituent en eux-mêmes notre premier monde commun, sont donc comme un premier pas pour appréhender les maux.

Au moment même où la douleur et l'incompréhension s'emparent de nous, un flot de discours nous recouvre, entre dans chacune de nos pensées, s'empare parfois des replis intimes de nos consciences. « Guerre », « terrorisme », « état d'urgence », « âme française bafouée », « nous », « eux », « guerre à l'extérieur », « complicité à l'intérieur », « ennemi intérieur » sont autant d'expressions qui brusquement deviennent notre quotidien, notre nouveau monde commun. Elles se réfléchissent en nous autant qu'elles nous permettent de réfléchir. Elles définissent le cadre de ce que les uns et les autres nous souhaitons dire ou penser.

La guerre nous projette vers l'extérieur, vers un ennemi nommé et situé. Et pourtant, nous sommes frappés à l'intérieur, « chez nous ». Par qui ? C'est alors que ces premiers mots, ce viatique indispensable pour ne pas sombrer dans l'abattement, commencent à exercer

leur pouvoir. Comme la guerre suppose un ennemi extérieur et si nulle armée ne nous a envahis, alors l'armée est *déjà là*, alors nous affrontons un ennemi *intérieur*. Telle est la logique de ce discours. L'ennemi a cessé d'être l'Autre, il est devenu un proche, un voisin. Nous ne le connaissons pas mais nous savons qui il est. Il nous ressemble mais cette ressemblance n'est qu'apparence puisqu'il fait la « guerre » à ce que nous sommes.

Ce que nous sommes ? Ce nous qui semblait aller de soi, tant qu'il s'agissait de dire qui *ils* sont, sonne à présent comme le rappel de ce qu'est *vraiment* la modernité dont Michel Foucault a dessiné les linéaments. La manière d'être moderne, celle qui est la marque des Lumières, est « une critique de ce que nous disons, pensons et faisons », « une certaine manière de penser, de dire, d'agir également, un certain rapport à ce qui existe, à ce qu'on sait, à ce qu'on fait, un rapport à la société, à la culture, un rapport aux autres aussi »<sup>(1)</sup>. Si nous sommes modernes, héritières et héritiers des Lumières, c'est donc parce que nous ne cessons d'interroger ce *nous-mêmes*, y compris lorsqu'il est brandi comme étendard de l'évidence. Et qui nierait que les maux qui nous frappent sont une partie intégrante de *nous* ? Il nous faut donc des mots pour dire ce qui nous arrive, des mots qui ne sauraient être

neutres puisqu'ils engagent une conception de *nous-mêmes*. Cette *vision* partagée de ce que nous sommes s'accompagne toujours de divisions par lesquelles nous appréhendons le monde social dans lequel nous sommes inscrits. « La vie sociale n'est possible que parce que nous ne cessons pas de classer, c'est-à-dire de faire des hypothèses concernant la

classe (pas seulement au sens social), dans laquelle nous avons classé la personne à qui nous avons affaire. »<sup>(2)</sup> Comment être sûr que nos hypothèses sont les bonnes ? Comment être sûr que nous voyons, par le biais de nos catégories

d'analyse, les bonnes *divisions* dans notre monde commun ? « Le problème est de découvrir les critères pertinents [...]. Il faut trouver les critères qui, dans la réalité, divisent réellement les groupes plutôt que des critères formels construits pour les besoins de la cause. »<sup>(3)</sup> À cet égard, il faut rompre avec la fascination pour les mots, avec cette croyance insidieuse qu'un discours déclenche l'engagement, le geste radical et définitif. Un mot peut être un mal, le premier, c'est certain, mais un mot n'est aussi qu'un mot. C'est donc aux conditions qui donnent une efficacité aux discours qu'il s'agit de réfléchir. Les violences meurtrières du 13 novembre 2015 disent quelque chose de notre société. En mettant des mots sur ces tragiques événements, en nommant les maux qui nous frappent, nous resterons fidèles aux Lumières. Nous pourrions aussi désigner « dans ce qui nous est donné comme universel, nécessaire, obligatoire, quelle est la part de ce qui est singulier, contingent et dû à des contraintes arbitraires »<sup>(4)</sup>. Parce que notre héritage est aussi d'affirmer qu'un autre monde commun est possible. ●

En mettant des mots sur les maux qui nous frappent, nous resterons fidèles aux Lumières.



Seulement des mots ?

© Wikimedia Commons

(1) Cf. respectivement Michel Foucault, *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, Quarto, 2001, p. 1393 et « Qu'est-ce que la critique ? », *Bulletin de la société française de philosophie*, n° 84, 1990, p. 36.

(2) Pierre Bourdieu, *Sociologie générale, volume 1. Cours au Collège de France 1981-1983*, Paris, 2015, p. 24-25.

(3) *Ibid.*, p. 44.

(4) Michel Foucault, *op. cit.*, 2001, p. 1393.



**MIGRATIONS INTERNATIONALES**

# Quelle place pour les réfugiés dans un monde en mouvement ?

→ par Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS (CERI)

**Le monde bouge même si les migrants internationaux ne constituent que 3,2 % de la population mondiale, avec 240 millions de migrants internationaux.**

**E**n revanche, le phénomène nouveau de cette migration lente et continue est le fait que l'on compte autant de migrants se dirigeant vers le sud (sud-sud et nord-sud) que de migrants allant vers le nord (nord-nord et sud-nord). Cette nouvelle tendance est due à l'entrée en mobilité de catégories hier sédentaires qui ont fui leurs pays ou décidé de migrer : déplacés environnementaux, femmes (51 % de la migration mondiale), mineurs isolés non accompagnés, attraction de pays émergents du Sud, importance des migrations vers le Golfe, troisième destination après les États-Unis et l'Europe, et, côté nord-sud, mobilité accrue de seniors qui décident de s'installer dans le Sud, compte tenu du climat et du coût de la vie. Vers le nord en revanche, figurent pour l'essentiel les migrations sud-nord, demandeurs d'asile, regroupements familiaux, travailleurs, étudiants, élites qualifiées, et les migrations nord-nord, plus nombreuses aujourd'hui en raison de l'ouverture à l'est de l'Europe depuis 2004 et de l'attraction que représentent les États-Unis, les pays d'Europe du Nord, le Royaume-Uni et l'Allemagne pour les jeunes qualifiés d'Europe du Sud.

Malgré la mondialisation des flux, qui s'est généralisée depuis les années 1990 avec la liberté de sortie induite par la possibilité de détention d'un passeport – interprétée comme un droit de sortie, impliquant davantage de pays d'accueil, de départ et de transit –, les flux se sont régionalisés en espaces migratoires régionaux. Le cas est particulièrement significatif pour l'Amérique latine, où la majorité des migrants vont d'un pays d'Amérique latine à un autre, mais aussi pour l'Afrique, où un Africain sur deux migre en Afrique à l'intérieur même du continent. Les pays de départ deviennent des pays d'accueil et de transit, du fait de la fermeture des frontières plus au nord, comme au Mexique, en Turquie ou au Maroc. Les catégories de pays sont moins nettes qu'hier (entre immigration et émigration) et les catégories de migrants deviennent floues :



© Gémes Sándor-SzomSzed-Wikimedia

**De nouveaux damnés de la Terre ?**

**Les migrations vont s'accroître car les facteurs de départ sont toujours présents, et l'option migration comme moyen de réaliser son projet est de plus en plus répandue.**

les étudiants cherchent à avoir une expérience de travail dans le pays de leurs études ; les réfugiés sont devenus parfois collectifs, menacés non par l'État, mais par la société civile. En revanche, les catégories juridiques sont restées les mêmes qu'hier, distinguant les travailleurs, les familles, les réfugiés et les étudiants.

Les causes des migrations perdurent avec plus ou moins d'intensité selon les formes de migrations : inégalités du développement humain, crises et conflits, médias et autres technologies qui repoussent les frontières, réseaux transnationaux le plus souvent familiaux, offres de voyage clandestin si l'on n'a pas de visa, urbanisation galopante de la planète (54 % de la population mondiale vit en ville), risques environnementaux portant à 150 ou 200 millions le nombre attendu de déplacés climatiques à la fin de ce siècle. Les réfugiés (incluant

les migrations forcées avec ou sans statut de réfugié) s'élèvent aujourd'hui à 60 millions, les déplacés climatiques à 40 millions, les apatrides à 14 millions. Les migrations vont s'accroître car les facteurs de départ sont toujours présents, et que l'option migration comme moyen de réaliser son projet est de plus en plus répandue de par le monde.

### L'afflux des réfugiés

La question est sensible en Europe et dans les régions voisines du Proche et du Moyen-Orient. L'Europe est en effet cernée par les

conflits (Syrie, Irak, Corne de l'Afrique) qui ont mis sur les routes des milliers de demandeurs d'asile à ses portes. Ainsi, 4 millions de Syriens ont fui leur pays, accueillis surtout en Turquie (2,2 millions), au Liban (un million), en Jordanie (600 000), et le nombre de demandeurs d'asile en Europe a atteint le pic de 630 000 en 2014 (chiffre jamais atteint, même si la chute du mur de Berlin avait engendré 500 000 demandeurs en 1991 et 1992, accueillis surtout en Allemagne). Cet afflux est donc relatif pour l'Europe, mais prend une gravité particulière pour l'Europe du Sud, depuis que l'Union européenne a adopté le dispositif de Dublin II selon lequel les demandeurs d'asile doivent effectuer leurs démarches dans le premier pays européen où ils ont posé le pied. Ainsi, les îles de la Méditerranée comme Lampedusa, les îles grecques proches de la Turquie, Malte, Chypre, doivent à la fois accueillir les touristes et les demandeurs d'asile.

En mai 2015, les pays européens ont d'abord refusé la proposition de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, de « partager » les 40 000 arrivants. À la suite du discours d'Angela Merkel en septembre 2015 et de l'émotion provoquée par la publication de la photo du petit syrien Aylan, mort sur la côte de Bodrum, quelques pays européens ont accepté de se partager 160 000 demandeurs d'asile, syriens notamment. Du côté de l'opinion publique, la réponse est frileuse et une nouvelle ligne de fracture s'est dessinée entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, peu décidée à accepter la proposition de M. Juncker, dans un climat de montée des extrêmes droites. ●

# En France, l'asile est-il toujours un droit ?

→ par Catherine Delcroix, professeure de sociologie, université de Strasbourg, laboratoire « Dynamiques européennes », UMR 7367

**Quelques rappels historiques sont aujourd'hui utiles pour remettre en cause les idées reçues sur l'immigration vers notre pays. La tradition d'accueil propre à la France a des racines autant politiques qu'économiques. Les frontières entre « migrants économiques » et réfugiés sont plus ténues qu'il n'y paraît.**

Ce que les médias nomment « la crise des migrants » ne fait que commencer. Du fait des guerres civiles au Proche-Orient et des dictatures, le nombre de personnes réclamant l'asile explose. Angela Merkel a pris une position qui fait honneur à son pays et attend un partage européen de la charge de l'accueil des 800 000 réfugiés ; or, à part la Suède et l'Autriche, les autres pays se montrent réticents. Faut-il rappeler que la France aussi a ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ?

Contrairement aux autres pays, la France a fait sa révolution politique avant sa révolution industrielle. Elle était devenue depuis 1789 « le pays des droits de l'homme ». Peu avant 1850, des milliers d'exilés de la Confédération germanique émigraient vers elle pour y continuer leur combat pour la liberté syndicale ; ouvriers, artisans et paysans fuyaient aussi la misère : ce qui caractérise ce début de l'histoire moderne des migrations, c'est la perméabilité entre migration économique et exil politique.

La révolution de 1789 avait « donné la terre aux paysans ». Du coup, les paysans pouvaient vivre de leur travail ; tandis qu'en Angleterre ils n'avaient d'autre choix pour échapper à la misère que de se faire embaucher dans l'industrie. Le patronat français a donc dû faire appel à la main-d'œuvre étrangère. De 1870 à 1880, 1 million d'étrangers viennent travailler en France. Des Belges sont les premiers migrants ; puis viennent des Italiens ; et des Polonais, Espagnols, Portugais, des Maghrébins à partir des années 1950, des Africains subsahariens... Pendant plus d'un siècle, ces vagues d'immigration de travail seront organisées par et pour le patronat. Tant qu'il y a du travail, tout va bien. Mais dès que pointe une crise économique, la xénophobie se déchaîne, avec les mêmes termes, quels que soient les « immigrants » visés : envahissement, parasitisme, concurrence déloyale, menace contre l'hygiène et la santé publique, danger pour l'ordre et la sécurité... (R. Schor, 1985). Ainsi tout au long de notre histoire vont

La France, terre d'asile, terre de travail ou pays xénophobe ?



© DR

coexister « trois France » sur la question de l'immigration : la France terre d'asile ; la France terre de travail ; et la France repliée sur elle-même hantée par la xénophobie. Cette dernière ne croit qu'au droit du sang. Influente à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle finit néanmoins par perdre la bataille de l'affaire Dreyfus (1894-1906). Dans les années 1920, c'est au contraire la France terre d'asile qui accueille au nom de la commune humanité : des Arméniens, des Russes blancs, des Polonais, des Italiens antifascistes ; puis dans les années 1930 des antihitlériens allemands, et 130 000 Républicains espagnols qu'elle commence cependant par interner dans des camps...

Mais la France xénophobe prendra sa revanche à partir de 1940 et de l'Occupation : le régime de Vichy suspend le Parlement, impose le droit du sang et retire la nationalité française aux « ennemis du Reich » considérés par Vichy comme « des ennemis de la France » : Juifs français, communistes allemands et espagnols naturalisés... se retrouvent ainsi apatrides en pleine guerre.

En 1951, les Nations unies créent le statut de réfugié, qui donne le droit à toute personne apatride ou ressortissante d'un État précis qu'elle a quitté, et qui déclare craindre d'y être persécutée, si elle y retourne, de bénéficier du mécanisme dit de « reconnaissance *prima facie* », c'est-à-dire d'être considérée comme réfugiée<sup>(1)</sup>. Ce statut sera par exemple accordé à des Chiliens après le coup d'État de Pinochet ; ou en 1975 à des

Vietnamiens après la prise de Saigon<sup>(2)</sup>. En 1979, 120 000 boat-people fuyant le Vietnam sont accueillis en France sous la pression d'intellectuels.

La situation change en 1989 avec la chute du mur de Berlin : alors que l'accueil des dissidents était chaleureux, la chute des régimes communistes donne à tous la liberté de circuler. À la figure du réfugié se substitue celle du « plombier polonais »... Et à la fin des années 1990, lorsque le drame yougoslave survient et engendre des millions de réfugiés bosniaques, la France n'est plus tellement dans l'accueil.

La situation a-t-elle « empiré de façon catastrophique », comme l'affirme la France xénophobe ? En 1931, les 2,9 millions d'étrangers représentaient 6,6 % de la population ; aujourd'hui ils sont 4,2 millions, soit... 6,4 % de la population (*Le Monde*, 13/10/2015). La France doit pleinement prendre sa part dans l'accueil des réfugiés. ●

(1) Rappelons les termes de la Convention de Genève : « Article premier - A. Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne : (...) 2) Qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

(2) Pedro Viana, « Réfugiés et migrants économiques entre confusion, oubli et hypocrisie », *Migrations Société*, n° 161, 2015, p. 3-10.

Dès que pointe une crise économique, la xénophobie se déchaîne...



## ACCUEILLIR POUR EXPULSER ?

# Témoignages d'un enseignant-chercheur syrien et d'une étudiante marocaine

→ propos recueillis par la rédaction

**Parmi les réfugiés syriens, la France accueille des personnels de l'enseignement supérieur, parfois dans ses propres universités. Mais la décision gouvernementale d'accueillir 24 000 réfugiés en deux ans – un nombre faible comparativement à l'Allemagne – s'accompagne d'un durcissement de sa politique de délivrance de carte de séjour pour les étudiants étrangers. Les expulsions se multiplient.**

## Mohamed Haisam Ibrahim

ENSEIGNANT-CHERCHEUR SYRIEN

*Peux-tu te présenter et dire quelles étaient ta profession et tes responsabilités avant ton exil ?*

Je suis Mohamed Haisam Ibrahim, enseignant franco-syrien, responsable pédagogique de la 3<sup>e</sup> année de la spécialité génie des systèmes industriels de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers (ISTIA). Avant mon exil, et depuis l'obtention de mon doctorat en génie des matériaux de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, j'ai exercé la fonction d'enseignant-chercheur à la faculté de génie mécanique de l'université d'Alep en Syrie de 1997 à

la fin du mois d'octobre 2012. J'étais chef de département et responsable du Campus numérique francophone (CNF) d'Alep, rattaché à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

*Quelles sont les raisons de ton exil ?*

Ayant vécu l'angoisse quotidienne depuis la révolution syrienne en mars 2011, j'ai été forcé de fuir la guerre après la réception de menaces personnelles par les *chabiba* du régime de Bachar al-Assad. Ma vie était perpétuellement en danger et je craignais à tout moment de voir mourir mes enfants sous mes yeux. J'ai vu ces

gens tirer à bout portant sur nos étudiants qui manifestaient à l'intérieur de l'université. Plusieurs collègues ont été interpellés, arrêtés et parfois torturés. Parmi eux, je n'oublierai jamais un ami chirurgien avec lequel j'ai travaillé pendant plusieurs années, quand j'étais responsable du CNF d'Alep, pour transmettre aux futurs médecins, en direct, des opérations en vidéoconférence. Mais en 2012, il a été enlevé, torturé et son cadavre a été jeté à l'extérieur de la ville.

*Quand es-tu arrivé et quelles ont été les conditions de ton accueil en France et dans l'université française ?*

J'ai la nationalité française, je dois être reconnaissant de l'avoir obtenue car grâce à cet honneur, nous avons été rapatriés par le consulat de France à Istanbul. Notre arrivée à Angers en novembre 2012 n'était pas si simple, mais la douceur angevine nous a bien enveloppés. Je tiens à remercier les collègues de l'ISTIA et d'autres gens extraordinaires qui nous ont proposé de l'aide et qui nous ont tendu la main sans nous connaître auparavant, c'est vraiment très touchant.

*Quels sont tes perspectives et tes projets, pour toi et ta famille ?*

Nous avons recommencé une nouvelle vie, mes trois enfants ont réussi à s'intégrer dans leur cursus d'études et à surmonter les difficultés. Mais nous avons tous un œil sur la Syrie en gardant l'espoir de participer à sa reconstruction, une fois que la paix sera rétablie. ●

## Aïcha ÉTUDIANTE MAROCAINE EN SURSIS

*Quel est votre parcours et qu'est-ce qui vous a conduit à choisir une université française ?*

J'ai eu un parcours purement scientifique, et ce depuis le lycée. Après l'obtention de mon bac scientifique, je me suis dirigée vers les classes préparatoires, ce qui m'a conduit à faire une école d'ingénieurs en Belgique, un peu sous la pression de mes parents. Mais je me suis rendu compte que ce n'était pas ce que je voulais faire. La carrière d'ingénieure était bien tentante, mais en mon for intérieur, je sentais que ma vocation était ailleurs. Être loin de ma famille et de tout ce qui me définissait avant m'a permis de me connaître moi-même et de réaliser que ce qui me faisait vibrer, c'était la liberté et la prise de risques. Je me suis rendu compte que ce que je voulais vraiment : c'était monter mon entreprise au Maroc, créer des auberges de jeunesse, qui manquent dans mon pays. Faire quelque chose d'utile pour les jeunes et mon pays. J'ai commencé alors à chercher la formation qui me faciliterait la réalisation de ce projet, et j'ai trouvé le Bachelor « jeune entrepreneur » de l'École de management à l'université de Strasbourg. J'ai été acceptée après une sélection assez difficile.

*Qu'avez-vous éprouvé quand vous avez reçu votre OQTF (obligation de quitter le territoire français) en avril 2015 et quelles en ont été les conséquences ?*

D'abord, c'était l'incrédulité. Je croyais avoir tout fait dans les règles et je ne pouvais pas comprendre qu'on était en train de m'ordonner de quitter la France, juste parce que j'avais un projet professionnel, et que j'étais venue chercher les moyens de le réaliser. Après l'OQTF, j'ai commencé à culpabiliser d'avoir « osé » être différente, « osé » défier mes parents, et même « osé » rêver. Je suis alors entrée dans une spirale infernale de dépression, de honte, de culpabilité et de solitude. Heureusement, j'ai été soutenue par des étudiants et des enseignants et j'espère que la Préfecture me donnera enfin une carte de séjour.

*Quel regard portez-vous sur l'accueil des étudiants étrangers en France ?*

Plutôt positif, les associations et les infrastructures font que les étudiants étrangers s'intègrent plus facilement. Et puis, il y a les étudiants français qui se portent souvent volontaires pour nous faire découvrir la ville, la culture française, et en même temps je leur fais un peu découvrir mon pays. ●

▼  
Ma vie était  
perpétuellement en  
danger et je craignais  
à tout moment de voir  
mourir mes enfants  
sous mes yeux.

▼  
« Après l'OQTF,  
j'ai commencé à  
culpabiliser d'avoir  
"osé" être différente,  
"osé" défier  
mes parents, et même  
"osé" rêver. »

# L'exil, cet arrachement brutal aux êtres et aux lieux

→ propos recueillis par Pascal Maillard

**L'écrivaine et sociologue turque, qui bénéficie depuis 2013 du statut de réfugié, mène depuis la France de nombreux combats qui sont inséparables de ses domaines de recherche. Même s'ils ne portent pas directement sur les réfugiés, ils nous aident à penser les conditions de l'exil politique. Pinar Selek est membre du SNESUP.**

*Tu es victime depuis dix-sept ans d'un acharnement politico-judiciaire qui t'a obligée à l'exil, d'abord en Allemagne, puis en France où tu bénéficies du statut de réfugié. Comment es-tu parvenue à résister à cette torture psychologique des acquittements sans cesse annulés ?*

Avant tout, j'avoue que cette histoire me fatigue énormément, parce qu'elle touche à ma vie personnelle, à mes proches et à ma situation professionnelle. Mais je résiste. Comme c'est le cas pour d'autres personnes, il y a plusieurs facteurs qui contribuent à renforcer ma volonté. Le fait de pouvoir analyser ma situation me protège d'un enfermement dans mon histoire individuelle et me permet de la situer dans l'histoire tragique de mon pays et de notre monde. Je ne suis qu'un petit point dans le grand tableau. Tout ce que je subis a des liens forts avec les systèmes de domination articulés et contre lesquels je lutte depuis longtemps. Je ne suis pas seulement une victime, je suis une militante qui a une expérience de lutte et un large réseau. Sinon, la solidarité autour de moi ne tiendrait pas. Les convergences ouvrent de nouveaux chemins, créent de multiples opportunités. Nous arrivons ainsi à nour-

rir notre espoir. Mon espoir de rentrer chez moi, notre espoir de créer un autre monde qui serait un espace de liberté et d'amour. Renforcer l'espoir est une tâche essentielle aujourd'hui. Comme disait Ernst Bloch : « C'est précisément dans un monde aussi terrible que nous devons apprendre l'espoir. »

*T'es-tu penchée en tant que sociologue sur les conditions de l'exil politique ?*

Non, ce n'est pas ma situation d'exilée qui a déterminé mes thèmes de recherche. D'ailleurs, j'essaie de ne pas prendre l'habit de l'exilée. Mes axes de recherche sont nombreux : genre, action collective, rapports de domination, violence, écologie sociale. Dans le cadre de mon post-doc à l'université de Strasbourg (SAGE, UMR 7363), je travaille sur les effets des politiques internationales et la déterritorialisation des mouvements arméniens ainsi que sur les actions collectives autour de la reconnaissance et de réparation du génocide de 1915. En même temps, je donne un cours sur « Écologie sociale et mobilisations écologistes contemporaines », et un autre sur les questions de genre à l'université Lyon 2.

Tous ces thèmes ne sont pas sans lien avec la question de l'exil. Les constructions brutales des frontières visibles ou invisibles entre

les appartenances, la construction de soi et notre représentation de l'autre sont déterminées par les structures de domination économiques et politiques. C'est par cette prise que je pense aussi la question de l'exil qui s'enrichit de mon expérience personnelle. Ainsi mon livre *Loin de chez moi... mais jusqu'où ?* (éditions iXe, 2012, 6<sup>e</sup> édition) est une réflexion sur la condition féminine de l'exil, le désarroi devant l'inconnu, après l'arrachement brutal aux êtres et aux lieux. Par ailleurs, depuis deux ans, je suis membre

active du programme « Exil, création, philosophie et politique » du Collège international de philosophie. Entre Genève et Paris, nous organisons une réflexion collective avec des chercheurs et des militants de différents pays. Et je vais bientôt commencer à l'université de Sophia

Antipolis un cours en sociologie qui s'intitule « Espace et mobilité ». Je travaille donc sur ce sujet tout en sachant qu'on ne peut pas penser les déplacements forcés de populations ou bien l'exil sans aborder les articulations entre les rapports sociaux de sexe, de « race » et de classe.

« La construction de soi et notre représentation de l'autre sont déterminées par les structures de domination économiques et politiques ».

*Quel regard portes-tu sur l'université française ?*

Il y a plusieurs façons de remettre en cause l'autonomie de la science, et l'Université française est un bon exemple. En apparence, on peut dire qu'il y a une grande liberté de recherche en France. Pourtant, quand les thèmes posent problème aux acteurs politiques ou financiers, on ferme les portes : certains sujets de recherche sont financés et d'autres non, certains chercheurs sont recrutés et d'autres non. L'Université française ne renforce pas assez l'autonomie des sciences vis-à-vis du pouvoir politique, parce qu'il ne donne pas suffisamment aux chercheurs des possibilités d'enquêter sur des questions librement choisies. ●

*« Si on me demande où j'en suis, je réponds que je tiens bon la barre, que j'ai appris à jouer avec ces vents qui m'ont d'abord déroutée. Mais que je ne peux pas mettre le cap sur le lieu dont je parle, le pays qui me manque. »*

**Loin de chez moi... mais jusqu'où ?** dit la douleur de l'exil non choisi et, au-delà, l'espérance et le courage d'une femme libre qui a fait siens ces mots de Virginia Woolf : « *Mon pays à moi, femme, c'est le monde entier.* »





# La citoyenneté au prisme de l'islam

→ par Alain Policar

**Un livre<sup>(1)</sup> remarquablement informé, écrit avec clarté et soucieux de ne pas orienter l'opinion du lecteur.**

À partir de la loi du 12 octobre 2010, interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, l'auteur, qui se dissimule derrière le pseudonyme de Constantin Languille, interroge la place de l'islam dans notre société et, au-delà, les conditions du « vivre-ensemble ». L'exercice est aussi périlleux que passionnant. Dans la mesure où les réactions au port de la burqa fédèrent les familles politiques, on aurait pu penser que l'objet d'étude n'était guère révélateur de tensions sociales majeures. Il n'en est rien en raison de la profonde mésentente sur le sens à donner aux principes républicains et, tout particulièrement, à la laïcité. L'auteur se demande donc, avec honnêteté et une parfaite connaissance des textes, ce que dit le droit.

Il existe une incontestable confusion entre la laïcité comme principe juridique et comme norme sociale. Alors que le principe doit permettre à chacun d'exprimer publiquement son appartenance religieuse, la norme en relègue l'expression dans la sphère privée. On touche ici l'une des spécificités du républicanisme français qui interprète la pratique religieuse non comme l'expression de la liberté de conscience mais comme une mise en relègue de l'expression dans la sphère privée. Dès lors, la citoyenneté serait incompatible avec la manifestation publique d'une appartenance religieuse et, *a fortiori*, avec la dissimulation du visage, interprétée comme un signe de refus de l'altérité.

Mais, si l'on admet qu'il existe un lien entre le voile intégral et l'islam<sup>(2)</sup>, l'État, s'interroge l'auteur, est-il légitime lorsqu'il intervient dans la détermination de l'« islamiquement correct » (p. 48) ? On comprend bien que si nous devions répondre positivement à cette question, l'État serait en mesure de restreindre considérablement la liberté des croyants et, par conséquent, la liberté de conscience.

## À la recherche de fondements pour le refus de la burqa

Faut-il, pour fonder le rejet du voile intégral, avoir recours à ce fameux « vivre-ensemble », lequel exigerait de montrer son visage à l'autre dans l'espace public ? Le port de la burqa serait perçu par la majorité, pour reprendre les mots d'Abdenour Bidar, comme « une violence symbolique ». Son



interdiction serait alors exigée par les règles éthiques de la vie en commun. Pourtant, cela a été maintes fois relevé, la volonté émancipatrice des républicains français n'utiliserait-elle pas les mêmes arguments que ceux « des colonisateurs souhaitant apporter la civilisation aux peuples arriérés des continents africain et asiatique » (p. 62) ? On comprend la fragilité d'une interdiction fondée sur les nécessités (naturellement vagues) de la vie collective. Faudrait-il alors fonder la possibilité d'une condamnation universelle par « l'exceptionnalité du visage humain » (p. 85) ? Peut-on néanmoins accepter cette essentialisation du visage comme élément indispensable à la citoyenneté ?

Dans une perspective proche de celle de Pierre Manent, l'auteur considère que « les hommes souhaitent naturellement vivre dans des communautés constituées », dont l'exemple paradigmatique est la nation démocratique. Elle seule peut permettre d'éviter la « vacuité substantielle » à laquelle nos démocraties seraient vouées en s'émancipant, au sein d'entités juridico-politiques supranationales, de la médiation de la nation. C'est pourquoi il est très sceptique quant à

la possibilité du cosmopolitisme, c'est-à-dire, selon lui, la réduction de la communauté politique aux droits de l'homme et aux procédures démocratiques.

## Concilier patriotisme et cosmopolitisme

Je ne le suivrai pas dans cette conclusion pour deux raisons. D'abord, loin d'être la structure d'équilibre politique idéale entre le particulier et l'universel, « la nation est une forme essentiellement instable qui, même dans ses définitions « civiques », ne trouve pas en elle le principe de sa limitation politique et tend continuellement à glisser, en deçà et au-delà d'elle-même, vers le particularisme clos des identités culturelles ou « ethniques », ou au contraire vers l'impérialisme de l'identification de soi à une mission universelle »<sup>(3)</sup>. Ensuite, il est parfaitement possible, plutôt que de les opposer, de concilier appartenance nationale et espérance cosmopolitique (ou internationalisme égalitaire). Dans la perspective, notamment

dessinée par Maurizio Viroli, du patriotisme civique, il n'est pas nécessaire, pour donner consistance à la citoyenneté, de renforcer l'unité morale, religieuse ou ethnique. Le sens de l'appartenance civique n'est pas celui de la fidélité aux valeurs morales communautaires.

En définitive, cet ouvrage informé aboutit à des

conclusions discutables. Mais la clarté de l'exposé et le souci de l'auteur de ne pas décider à la place du lecteur en justifient largement la lecture. ●

(1) Constantin Languille, *La possibilité du cosmopolitisme. Burqa, droits de l'homme et vivre-ensemble*, Gallimard, 2015.

(2) Maryam Borghée considère que « le niqab s'inscrit dans une des nombreuses figures de la tradition musulmane et, à ce titre, fait partie intégrante de la religion islamique ». *Voile intégral en France. Sociologie d'un paradoxe*, Michalon, 2012, p. 56.

(3) Jean-Yves Pranchère, « Nation sacrée ou Europe chrétienne ? Sur une ambiguïté théologico-politique de l'idée nationale » in Jean-Marc Ferry (dir.), *L'idée d'Europe*, Paris, PUPS, 2014, p. 125.

AGENTS NON TITULAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

# Contre la précarité, la FSU se mobilise avec et pour les non-titulaires

→ par Jean-Luc Godet, membre du bureau national

Le 15 octobre, la FSU a réuni à Pantin 150 syndiqué.e.s de la fonction publique (FP), dont plus d'une centaine d'agents non titulaires (ANT), en présence de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Six camarades précaires du supérieur de différents statuts (CDD FLE, CDI d'établissements, ATER, vacataires) étaient venus témoigner parmi les personnels des GRETA (95 % d'ANT !), les AESH et APSH (accompagnant.e.s des élèves ou professeurs en situation de handicap), les assistant.e.s d'éducation (AE) du secondaire, les contractuel.le.s de l'enseignement agricole ou de la territoriale. Un « appel pour des emplois stables et pérennes » a été adopté.

n'a pas arrêté l'extension de la précarité, tant elle laisse de côté des secteurs entiers (à commencer par celui des enseignants du sup). C'est pour cela que la FSU refusa de signer le protocole Tron qui l'avait précédée ; l'annonce gouvernementale d'un prolongement de deux ans du dispositif n'améliore pas les choses. L'accord qui vient d'être passé au ministère de la Culture, tel que rapporté par un camarade du SNAC-FSU, donne en revanche des pistes sur ce que pourrait être

tâches indues, et réclamer le rétablissement d'un statut d'étudiant surveillant. Ainsi le recours majoritaire aux CDD pour le FLE au lieu de titulaires, les demi-ATER qu'on emploie illégalement à faire des heures complémentaires, les CDI « maison » accordés aux enseignants précaires historiques contre des salaires de misère, le recours massif à des vacataires – dont beaucoup sont en réalité de vrais-faux contractuels ultraprécariés – sont-ils une terrible réalité dans la plupart des universités. Ainsi le couplage entre précarité et temps incomplet imposé pour les catégories C et B contredit-il, au moins dans l'esprit, la directive européenne sur le temps partiel (pourtant minimaliste). Cependant, au cours de la journée, au-delà du coming out des « invisibles » que sont les ANT, de la libération de la parole, la question de l'action a été posée, parfois de façon abrupte. Certes, les délégations de l'après-midi y participaient à leur façon. Elles ont même forcé les représentants de l'État à reconnaître que bien des comportements de l'administration ou d'employeurs n'étaient



Lutter contre la précarité...

pas admissibles. Pour autant, c'est par une mobilisation d'une tout autre ampleur que l'on pourra imposer la pérennité d'un statut de fonctionnaire à un gouvernement qui cherche plutôt à laminer ce statut et à réduire les effectifs de la FP. La réunion du 15 octobre a réussi à mobiliser parmi les précaires syndiqués. C'est un succès dont on ne saurait pourtant se contenter. La coordination des actions syndicales contre la précarité et la mise en perspective de mobilisations nationales massives restent à construire. ●

La coordination des actions syndicales contre la précarité reste à construire.

L'après-midi, des délégations aux ministères de la Fonction publique (FP) et de l'Éducation nationale (EN), et auprès des groupes parlementaires qui ont bien voulu les recevoir (ce ne fut pas le cas du PS), ont permis de porter les revendications en matière de titularisation, de conditions de travail et de salaires. Le constat le plus évident qui ressort des échanges du matin est que la loi Sauvadet

un vrai plan de résorption de la précarité dans la FP, protégeant les contractuels en place, ouvrant des concours réguliers, veillant à ce que le « vivier » des précaires ne se reconstitue pas au fur et à mesure. On en est très loin dans l'EN et le sup. Ainsi des AE ont-ils dû s'insurger contre le flou de leur statut, l'absence de fiches de poste et l'utilisation abusive de surdiplômés à des

## AG NATIONALE DES PRAG ET PRCE, 6 NOVEMBRE 2015

# Agissons pour une véritable reconnaissance de notre travail !

→ par Gérard Tollet, responsable du secteur second degré

Le dangereux projet ministériel de création d'un concours spécial d'agrégation réservé aux docteurs a été abordé par les 60 collègues réunis. Un large échange a concerné nos carrières, salaires, conditions de travail et la nécessité d'actions. Pour populariser nos revendications, l'AG a décidé la poursuite de rencontres locales et a adopté la motion suivante.

Les enseignants de statut second degré (...) affectés dans le supérieur réunis en AG nationale à Paris le vendredi 6 novembre 2015 à l'initiative du SNESUP, constatent : 1. Un manque d'attractivité salariale de notre métier : valeur bloquée du point d'indice et perte de pouvoir d'achat de 25 % en 30 ans, ce qui re-

vient à ne plus être payé que 9 mois sur 12 ; heures complémentaires très largement sous-payées ; prime d'enseignement supérieur et de recherche inchangée depuis sa création en 1989. 2. La persistance d'un retard de carrière que le ministère connaît bien. Il concerne tous les enseignants du supérieur,

mais aussi les PRAG arrivés tardivement dans le corps des agrégés. 3. Des conditions de travail dégradées avec alourdissement de nos tâches alors que nous n'avons jamais bénéficié de la moindre réduction de service et que le manque d'effectifs est criant dans l'enseignement supérieur (30 000

emplois d'enseignants-chercheurs sont nécessaires afin de réduire drastiquement la précarité, le nombre d'heures complémentaires et pour tenir compte de la hausse du nombre d'étudiants : + 65 000 à la rentrée 2015). 4. Un recul social généralisé avec notamment le recul de l'âge de la retraite...



Ces régressions, résultats de politiques économiques libérales et de la loi LRU, sont lourdes de conséquences négatives sur le service public et sa qualité à laquelle le SNESUP est très attaché. Dans ces conditions, il est urgent de créer des postes en nombre (voir article précédent), de revaloriser le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que nos métiers, notamment par les mesures suivantes :

- a) une très nette revalorisation du point d'indice et du taux des heures complémentaires (125 % du taux de l'heure statutaire), avec intégration de la prime d'enseignement supérieur et de recherche dans nos traitements ;
- b) un rattrapage de carrière avec alignement sur celle des collègues du post-bac des lycées (attribution d'une année de bonification d'ancienneté par tranche de 8 années d'activités dans le supérieur) ;
- c) une réduction des services

correspondant à celle qu'ont eue tous les salariés de notre pays.

d) un rythme unique d'avancement d'échelon comme pour les enseignants-chercheurs, la notation devenant alors obsolète ;

e) Un plan spécifique d'intégration de tous les PRCE dans le corps des agrégés (hors contingent du secondaire), les conditions identiques de travail et d'études à bac +5 ne justifiant plus le maintien de deux concours et corps distincts.

f) une facilitation de l'accès à la recherche par équivalence automatique du master pour tous les PRAG-PRCE et une décharge d'un demi-service pendant 6 ans pour tout collègue préparant un doctorat ou une HDR, ou effectuant une recherche attestée dans



l'attente d'une qualification ou d'un recrutement en tant qu'EC, avec des mesures spécifiques de transformation de postes pour les

PRAG-PRCE docteurs qualifiés exerçant depuis plus de trois ans dans l'enseignement supérieur.

Sur tous ces aspects et bien d'autres encore, il est urgent que le ministère entende les demandes légitimes des collègues et y réponde. Pour cela, le SNESUP portera en délégation cette motion et la popularisera par tous les moyens appropriés. ●

Il est urgent que le ministère entende les demandes légitimes des collègues et y réponde.

## RETRAITÉ-E-S

# Stop à la baisse du pouvoir d'achat !

→ par Michelle Lauton, membre de la commission administrative

Les retraité.e.s seront bientôt 16 millions, près du tiers de la population. Il faut stopper l'érosion de leur pouvoir d'achat.

Selon le Conseil d'orientation des retraites<sup>(1)</sup>, la pension moyenne (1 216 € net/mois) augmenterait un peu au-delà de l'inflation du fait de l'effet noria, les nouvelles pensions étant plus élevées que les antérieures (meilleurs salaires des néo-retraité.e.s, plus qualifié.e.s et aux carrières plus complètes).

Le pouvoir d'achat net des retraité.e.s s'est dégradé au milieu des années 1990, sauf pour les plus modestes dans le secteur privé : hausses de prélèvements sociaux sur les retraites, évolutions propres

aux divers régimes (AGIRC, Fonction publique).

Depuis les réformes (1993, régime général ; 2003, Fonction publique), les pensions sont toutes indexées sur l'indice des prix à la consommation, ce qui ne garantit pas le pouvoir d'achat des retraité.e.s :

- au fur et à mesure de l'avancée en âge, la consommation évolue : certaines dépenses baissent (restauration, transport, habillement, prêts à l'habitat ou à la consommation...), tandis que d'autres augmentent (alimentation, chauffage, santé<sup>(2)</sup>) ; épargne chez cer-

tains prévoyant des risques de dépendance. Les dépenses contraintes pèsent lourdement sur les petites pensions (36 % en moyenne et jusqu'à 75 % pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles) ;

en 2012 et 7,9 % en 2013 (1,08 million de personnes). Pour les retraité.e.s de l'ESR, les périodes de précarité ou de travail à l'étranger et les décotes induisent une pension inférieure aux 75 % du

Le niveau de vie des salarié.e.s progresse en moyenne de 1 % par an, celui des retraité.e.s diminue

• ces dernières années, diverses mesures ont influé : suppression de la demi-part fiscale pour les personnes seules ayant élevé des enfants, imposition de la majoration de 10 % pour les retraité.e.s ayant élevé trois enfants, hausses de la TVA, instauration de la CASA<sup>(3)</sup> de 0,3 %... Tant et si bien que le décrochement des pensions sur les salaires est manifeste :

- le niveau de vie des salarié.e.s progresse en moyenne de 1 % par an, celui des retraité.e.s diminue. En vingt ans l'écart de niveau de vie salarié-retraité atteint 22 % et depuis 2003, il se creuse entre SMIC et pensions ;
- le taux de pauvreté chez les retraité.e.s a augmenté : 7,7 %

salaire plein au moment de la liquidation. Sans compter l'impact des années de gel du point d'indice.

Pour les retraité.e.s comme pour les actif.ve.s, il faut arrêter cette érosion du pouvoir d'achat. Cela signifie : modifier le mode de calcul de l'évolution des pensions, revenir sur les conditions de départ à la retraite et associer les retraité.e.s et leurs organisations aux négociations. ●

(1) <https://lc.cx/44dn>

(2) En 2008, les dépenses de santé des plus de 75 ans étaient sept fois plus élevées que celles des 16-25 ans ; et les complémentaires santé – dont la MGEN – augmentent leurs cotisations.

(3) Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie.



En vingt ans, l'écart de niveau de vie salarié-retraité a atteint 22 %.

ADMISSION POST BAC

# APB, un moyen de triage profondément injuste : l'exemple des STAPS

→ par Anne Roger et Pierre Chantelot, membres du secrétariat national

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur, dit « APB » (pour Admission Post Bac), a été généralisé en 2009 pour recueillir les vœux d'orientation des lycéens. Le système engendre des défaillances régulières qui relèvent parfois de l'absurdité pratique ou, plus grave, de véritables gâchis d'orientation pédagogique. Le cas de la filière STAPS l'illustre de manière saisissante.

**P**eu importe que le lycéen dispose d'un dossier scolaire et/ou d'un dossier sportif de qualité puisque in fine la sélection des candidats se fait de manière purement aléatoire, via un tirage au sort informatique. » Ainsi s'exprime un responsable de la licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) à Lyon 1, soulignant la profonde injustice dont sont victimes les lycéens souhaitant poursuivre leurs études supérieures dans la filière STAPS depuis quelques rentrées. Le logiciel APB ne résout rien, il crée des situations complètement absurdes et hors de tout entendement. En cas de sureffectif par rapport aux capacités d'accueil définies, un tirage au sort aléatoire est organisé, ce qui aboutit de fait à exclure des élèves à très bon profil et à en accepter d'autres condamnés à l'échec. À Lyon 1 par exemple, il s'agit de faire un tri parmi les plus de 1 000 candidatures pour intégrer la L1.

## L'ALÉATOIRE COMME PRINCIPE D'ORIENTATION

Ce nombre et cet exemple mettent en évidence les dérives et l'aberration du système puisqu'il dessaisit les étudiants de leur avenir. « Avec ce système d'APB, les lycéens ne sont plus maîtres de leur orientation, ils ne peuvent que mettre l'UFR STAPS en vœu 1 et croiser les doigts en espérant être tirés au sort afin de suivre une formation universitaire qui, pour certains, est une réelle vocation ou la seule réellement souhaitée. » Quel désarroi dès lors que ce choix n'est pas retenu ! « Nous avons chaque année des parents et des étudiants en larmes au téléphone nous suppliant d'infléchir les choix, précise encore un responsable d'une autre université. Il est très difficile psychologiquement et affectivement de supporter cette réalité, surtout lorsqu'elle

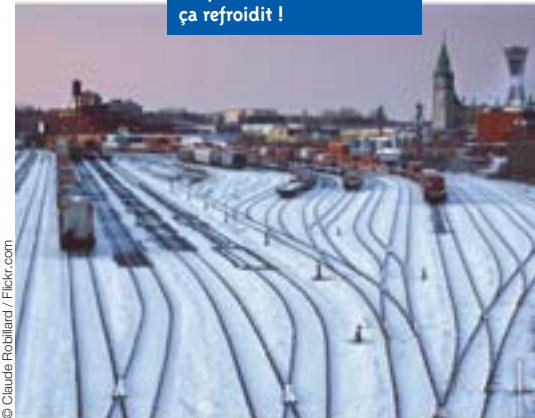
repose sur une profonde injustice et qu'elle ne peut être justifiée. » Certains étudiants se retrouvent en effet par défaut dans une autre filière avec une motivation déjà bien amoindrie, quand d'autres sont finalement en STAPS sans réel projet professionnel, pour abandonner au bout de quelques mois leur année universitaire... Cherchez l'erreur !

## UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE QUI PEUT CÔÛTER CHER

Comme le souligne le responsable des L2 à l'UFR STAPS de Lyon 1, « si les lycéens habitent par exemple à 20 kilomètres de Villeurbanne, mais en Isère, ils n'ont, me semble-t-il, aucune chance d'être pris sur notre UFR mais devront se diriger sur Grenoble ». En effet, du fait des capacités d'accueil définies, le recrutement est limité au Rhône et à l'Ain, et certains élèves très proches de cette zone géographique, mais domiciliés dans l'Isère ou la Loire, sont exclus de l'inscription. En conséquence, les frais de déplacement, de location d'appartement, etc. deviennent lourds à supporter sans des systèmes de bourses adaptés et amènent certains lycéens à renoncer à leur candidature faute de moyens suffisants.

## UNE INVITATION AU DÉTOURNEMENT DU SYSTÈME

Par ailleurs, tous les ans lors des différents salons de l'étudiant, les collègues représentant les formations sont très sollicités par les lycéens et leurs parents, qui tentent de connaître les failles du système et cherchent à optimiser leurs chances d'être sélectionnés. « Mais comme nous n'avons pas la main sur le système informatique, nous ne pouvons rien faire à part leur conseiller de faire, pour ceux qui le peuvent, un dossier de sportif de haut niveau », conclut l'un



Un problème d'orientation, ça refroidit !

des responsables du STAPS de Lyon 1. L'autre conséquence est la multiplication de demandes de réorientation via la procédure Ciell2 (déconcentrée au niveau des établissements) pour intégrer une L1 ou une L2 en janvier ou pour la rentrée suivante, mais rares sont ceux qui ont une chance d'être admis car les places sont très limitées. « C'est ainsi avec regret que nous devons refuser des candidatures qui seraient pertinentes (par exemple des jeunes nutritionnistes diplômés qui voudraient valider un diplôme universitaire en entraînement sportif) mais qui ne pourront jamais rentrer en formation chez nous, faute de places pour des étudiants qui ne sont pas déjà issus d'une filière STAPS d'une autre UFR de France », déplore ainsi ce collègue.

Reste que l'orientation n'est pas l'alpha et l'oméga de la démocratisation de l'enseignement supérieur, laquelle implique d'augmenter le nombre et le niveau des aides aux étudiants (allocations d'études pour toutes et tous). L'orientation devrait être conçue comme un processus depuis la classe de 3<sup>e</sup> : un accompagnement continu permettrait des bifurcations éventuelles et serait préférable à une échéance unique au travers du dispositif couperet APB, lequel devrait être revu pour mieux tenir compte des critères de choix géographique et de filières effectués par les futurs étudiants. ●

▼ « Avec ce système d'APB, les lycéens ne sont plus maîtres de leur orientation. » ▲

sur le système informatique, nous ne pouvons rien faire à part leur conseiller de faire, pour ceux qui le peuvent, un dossier de sportif de haut niveau », conclut l'un



**LIQUIDATION DE LA MAISON DE SCIENCES DE L'HOMME (MSH) LORRAINE**

# Un prélude à la disparition des Humanités dans les universités ?

→ par Maxime Amblard, Christophe Benzitoun, Frédérique Bey, Marie L'Étang, Manuel Rebuschi  
*élu.e.s au conseil d'orientation et/ou personnels BIATSS de l'unité de service et de recherche (USR)*

Depuis quatorze mois, la Maison de sciences de l'homme de Lorraine est dans une situation de grande précarité faute de décision politique, ce qui atteste du désinvestissement tendanciel des SHS.

Alternant depuis plus d'un an promesses et silences, immobilisme et calculs politiques, mépris et ignorance, la présidence de l'université de Lorraine (UL) va finalement contribuer au désengagement du CNRS de l'une de ses vingt-deux Maisons des sciences de l'homme (MSH) françaises et à la perte de son label MSH. Outre la perte de ce précieux outil, elle a laissé se développer des conditions de travail délétères pour les personnels BIATSS et enseignants-chercheurs de l'USR.

La MSH-Lorraine a été fondée en 2006 pour impulser une dynamique de projets interdisciplinaires. Elle n'héberge pas de laboratoires mais accueille et soutient des travaux croisant des chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) et dans d'autres disciplines (physique, informatique, santé...). La fusion des universités lorraines, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2012, est venue bouleverser la donne. Structurant la recherche en pôles scientifiques, avec notamment trois pôles pour les SHS, les lettres, les langues et les sciences juridiques, la nouvelle université de Lorraine n'a pas tranché sur ce que devait être la place dévolue à la MSH. Elle en a alors livré la gouvernance aux trois pôles apparemment les plus concernés, mais également les plus intéressés par cette structure pour leur propre développement. En effet, une

unité disposant d'une dizaine de personnels qualifiés et expérimentés dans l'ingénierie de projet et l'appui à la recherche et, incidemment, de quelques centaines de mètres carrés fort bien situés, risquait d'aiguiser les appétits de structures pas toujours bien dotées en personnels et en locaux.

Malgré de multiples appels à régler la situation, tant de la part du conseil scientifique de la MSH que des personnels engagés dans son fonctionnement, la sentence est tombée le 29 janvier 2015 par une réponse du directeur de l'Institut des sciences humaines (InSHS) du CNRS. Cette réponse pointe des insuffisances dans le nouveau projet scientifique de la MSH Lorraine et souligne par ailleurs que l'UL n'a pas réfléchi à une place stratégique pour la MSH. Évidemment, la disparition de la dimension de recherche ne peut convenir au CNRS.

**MUTISME**

La lettre du CNRS appelait une réplique argumentée. À de nombreuses reprises, par des motions et des messages adressés à la présidence par le conseil d'orientation, des prises de position dans les conseils centraux, les personnels de la MSH ont insisté sur la nécessité de répondre au CNRS, en assurant ainsi que l'UL prenait la mesure de la situation et planifiait une sortie de crise.

Depuis le 29 janvier, l'UL a opté pour le mutisme. Au blocage mis en place par l'administration provisoire de novembre à juin, s'est ajoutée une inertie institutionnelle à toute épreuve.

Par freinages successifs, l'équipe présidentielle de l'UL a organisé la liquidation de la MSH Lorraine. Toujours sans direction quatorze mois après la fin du man-

La situation actuelle de la MSH n'est sans doute que l'un des symptômes de ce mouvement destructeur qui progresse depuis des années.

dat des directeurs et directeur adjoint, la Maison a en effet été vidée de sa substance : l'équipe des chercheurs et des personnels, engagée et porteuse d'un projet scientifique et institutionnel, est aujourd'hui fatiguée,



démobilisée et dégoûtée. Face à cet immobilisme, la désaffiliation prévisible du CNRS et la sortie définitive du réseau national des MSH semblent inéluctables. La perte de la MSH Lorraine est un gâchis incommensurable pour l'université, conséquence de la création de super-établissements qui ne font plus de place pour toutes les formes de recherche, mais aussi du manque de considération pour les SHS. Aujourd'hui, les grandes masses de données (*big data*) laissent croire en la possibilité d'établir des corrélations entre les comportements individuels les plus discrets, comme des paillettes d'or dans le lit des rivières. Mais c'est oublier la contribution déterminante des concepts et des modèles indispensables à leur interprétation. C'est un piège terrible dans lequel les universités sont en train de tomber, les forçant à courir après une reconnaissance internationale réduite à des indicateurs, et à s'engouffrer dans les projets PIA qui prônent une illusoire culture de l'innovation sans réflexion critique. N'avons-nous pas vu passer ces derniers mois des alertes sur le gouvernement japonais qui intime aux universités de ne plus enseigner les sciences humaines ? Ou au Royaume-Uni, où il faut se concentrer sur des enseignements exclusivement rentables, écartant de fait les Humanités ? La situation actuelle de la MSH n'est sans doute que l'un des symptômes de ce mouvement destructeur qui progresse depuis des années, en France comme ailleurs dans le monde. ●



Vers la fin des Humanités ?

## PALESTINE

## Mission universitaire en Palestine

→ par Valérie Huard et Najat Tahani, secteur international

Le SNESUP-FSU organisera en 2016 l'envoi d'une délégation universitaire en mission en Palestine afin de renforcer la solidarité universitaire, défendre le droit à l'éducation et inciter l'Union européenne à faire respecter le droit international et la protection des Palestiniens.

La solidarité et la coopération universitaire avec la Palestine auraient dû se concrétiser, en octobre 2015, par une mission universitaire organisée par le SNESUP. Elle a été reportée à février 2016 car les conditions de son accomplissement n'étaient pas réunies (déplacements sur place difficiles, problèmes de sécurité).

La défense des droits à l'éducation en Palestine est plus que jamais d'actualité. Ce droit est bafoué depuis de nombreuses années, et on note une recrudescence

de la violence de la part des forces d'occupation israéliennes qui s'en prennent aux Palestiniens, notamment aux étudiants et enseignants. Le SNESUP soutient et invite à signer l'appel européen pour la défense du droit à l'éducation en Palestine (<https://lc.cx/44wA>) qui interpelle les responsables européens.

L'Union européenne a les moyens de faire respecter le droit international et d'œuvrer à la mise sous protection internationale du peuple palestinien, encore faut-il que sa volonté dans ce domaine

se concrétise. La décision de la Commission européenne de demander aux États membres d'étiqueter des produits venant des colonies israéliennes dans les territoires occupés va dans le bon sens. Au-delà, et comme affirmé le 2 juillet 2015 par la CA du SNESUP-FSU, « l'UE doit suspendre l'accord d'association avec Israël et exercer une pression effective maximale sur le gouvernement israélien pour stopper sa politique coloniale et de discrimination, et faire lever le blocus de Gaza ». ●

## MIGRATION ET POLITIQUE INTERNATIONALE

## Les mandats du SNESUP-FSU

→ par la commission administrative du SNESUP-FSU

En écho au dossier de ce numéro, le SNESUP-FSU rappelle ici quelques-uns de ses mandats en publiant des extraits de la résolution<sup>(1)</sup> « International, Europe, Grèce », adoptée par sa commission administrative, le 2 juillet 2015.

Selon les données des organisations onusiennes, environ 800 millions d'êtres humains souffrent de sous-alimentation. Près de 60 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés : après une baisse rapide de 100 millions en l'an 2000 à 60 millions en 2007, ce chiffre s'est stabilisé à un niveau qui reste inacceptable. Pour des centaines de millions d'autres enfants, l'école souffre d'un déficit criant d'enseignants et de moyens matériels. [...]

Certains États exercent sur d'autres États et leur population des ingérences et des dominations brutales, y compris sous forme militaire et par la guerre. [...] Dans la continuité de l'époque coloniale, les pays les plus puissants entretiennent des déséquilibres au service de la défense cynique de leurs propres intérêts et de ceux d'entreprises transnationales.

Le SNESUP dénonce la responsabilité de la politique de la France, de l'Union Européenne (UE) et plus largement des pays les plus puissants dans la dégra-

dation extrême des conditions de vie et l'insécurité physique qui frappent des populations poussées à fuir leur pays, y compris au péril de leur vie. Il appelle à la mise en place d'un plan européen et international visant à ce que tout être humain ait les moyens de vivre dans son pays d'origine, à assurer la sécurité physique de tout migrant, et à offrir un accueil à toute personne poussée à fuir son pays, à tout-e réfugié-e. [...]

La résolution de ces problèmes et la suppression de la pauvreté exigent une mobilisation solidaire de l'ensemble de l'humanité, reposant sur la confiance et l'égalité entre les nations sans domination des unes sur les autres. Sont en particulier indispensables des coopérations internationales et la mutualisation des savoirs, des technologies et des techniques, mais aussi une organisation des échanges commerciaux internationaux basée sur des objectifs sociaux et environnementaux.

Les biens communs ont un rôle central à jouer, en particulier l'éducation. Le SNESUP-FSU demande :

- la mise en place d'un fonds international public et conséquent, destiné à contribuer au financement des biens communs dans les pays à moyens ou bas revenus, notamment alimenté par des taxes internationales sur le commerce des armes, les transactions financières, les émissions de gaz à effet de serre, l'énergie nucléaire... ;
- un développement de la recherche réparti de façon équilibrée entre toutes les nations, dans le respect de la diversité culturelle et des principes démocratiques, et bénéficiant pour les pays à moyens ou bas revenus, de financements du fonds public revendiqué ci-dessus ;
- un accès généralisé à une éducation publique et gratuite de qualité pour toutes et pour tous (scolarisation de tous les enfants, baisse du nombre d'élèves par classe, formation des enseignants, matériel pédagogique, développement de l'enseignement supérieur, etc.). ●

(1) Texte intégral disponible sur <https://lc.cx/44wz>.



# ENTRETIEN AVEC **Sylvain Laurens**

## **Maitre de conférences en sociologie à l'EHESS**

À partir d'archives et d'observations, son dernier livre<sup>(1)</sup> porte sur les relations entretenues entre diverses organisations de représentation d'intérêts économiques et l'administration de la Commission européenne à Bruxelles. Il analyse notamment les formes d'enrôlement des scientifiques dans un système qui répond aux attentes patronales.

### **Comment l'entrelacement entre la bureaucratie européenne et la représentation d'intérêts patronaux s'est-il structuré à partir de 1958 ?**

L'histoire officielle de la construction européenne met en avant le rôle décisif des « pères fondateurs » (Delors, Monnet...). Certains travaux plus critiques soulignent que la Commission a été un lieu de promotion continue de l'idéologie néolibérale. Mon livre complète le tableau en rappelant que l'histoire des institutions de la Communauté européenne est aussi celle de l'enracinement d'une nouvelle bureaucratie, la création d'une administration supranationale. Ce projet politique a paradoxalement créé une administration qui compte aujourd'hui plus de 34 000 fonctionnaires. Historiquement, les bureaucrates qui la composent ont dû construire leur légitimité à intervenir sur une série d'activités qui relevaient jusqu'ici des administrations nationales, notamment en matière de politique industrielle. Ils ont pour cela fait émerger des interlocuteurs économiques à « taille européenne », finançant des structures et subventionnant des groupes d'intérêts prêts à s'installer à Bruxelles. Si on regarde la situation actuelle, on a l'impression que des groupes d'intérêts privés sont à l'assaut des institutions. Mais dès le début, les eurocrates ont cherché à construire une parole patronale européanisée afin de légitimer leur intervention sur les questions économiques. Si ces groupes d'intérêts légitiment aujourd'hui leur intervention auprès de la Commission au nom de leur « expertise », ce n'est que l'aboutissement d'un processus. L'enracinement de ces institutions est passé par l'internalisation des données fournies par les milieux d'affaires permettant l'accumulation primitive de ce que Bourdieu appelait un capital bureaucratique à base technique.

### **Aujourd'hui, quelles sont les formes de captation des savoirs et des ressources par les lobbyistes ?**

Il y a deux formes principales de captation. La première, classique, est le financement direct et massif d'experts. La Commission européenne consomme beaucoup d'experts à différents niveaux du processus décisionnel. Disposer d'experts proches de ses propres vues est évidemment un atout pour certaines firmes. Une deuxième forme est plus délicate à décrire.



© DR

▼  
**L'enjeu n'est plus seulement le financement d'une expertise par le privé afin d'influencer des décisions publiques mais la consécration d'une recherche menée au plus près des intérêts industriels par des chercheurs/entrepreneurs.**  
 ▲

La présence des lobbyistes au cœur du système décisionnel de Bruxelles renforce les logiques d'hétéronomisation de l'espace scientifique à travers la consécration des profils de chercheurs qui sont aussi des entrepreneurs. Un bureaucrate en charge de définir les grandes orientations de la recherche au niveau européen dans les années à venir m'expliquait qu'il ne peut pas consulter « 2 millions de chercheurs ». Il faut, selon lui, avoir dans les groupes d'experts informels « le top 5 % des chercheurs industriels » car « les avis qu'ils donnent ne sont pas discutés » (i.e. qui ne font pas l'objet d'un contre-lobbying des milieux industriels). Prenons l'exemple du groupe d'experts de la Commission sur les nanotechnologies ; il se compose pour moitié d'industriels et d'académiques. Mais si on creuse le profil des académiques, plus des deux tiers ont déjà leur propre entreprise ou dirigent un *cluster* au niveau

national mêlant intérêts privés et publics. L'enjeu n'est plus seulement le finance-

ment d'une expertise par le privé afin d'influencer des décisions publiques mais la consécration d'une recherche menée au plus près des intérêts industriels par des chercheurs/entrepreneurs. On ne parle pas là d'une étude ou d'un rapport biaisé mais de la structuration entière de disciplines émergentes sur la base des attentes du marché. Ainsi, le métier de lobbyiste évolue à travers le recrutement de profils de plus en plus « scientificisés ». Lors d'une réunion d'un lobby dont je rends compte, douze des quatorze participants étaient docteurs en toxicologie. La prise de décision politique s'effectuant toujours plus dans des agences techniques en retrait des débats publics, les représentations patronales s'ajustent à cette réalité en recrutant des personnes capables de porter leurs intérêts sous des formes scientifiques.

### **Une des conclusions du livre est qu'un nouveau cens émerge, c'est-à-dire ?**

Cette course à l'argumentation technique et scientifique crée un filtre politique redoutable. Dans un système où c'est l'expertise qui confère la légitimité de l'intervention politique et non pas seulement l'élection, ceux qui ont les moyens de se payer une expertise ont plus de poids. Ce système consacre l'asymétrie des moyens entre *business* et acteurs citoyens. Quelle ONG a la possibilité de se payer des toxicologues à même de contrer les modes de calculs des valeurs limites d'exposition à des substances industrielles déposées chaque jour par les industriels auprès de l'Agence chimique européenne à Helsinki ? La plus grosse ONG à Bruxelles est Greenpeace. Elle a un budget annuel de 4 millions d'euros et quinze salariés. Le plus gros lobby est le CEFIC<sup>(2)</sup>, son budget est dix fois supérieur et il a dix fois plus de salariés. Il peut en outre mobiliser l'expertise produite par plus de 500 compagnies chimiques. ●

*Propos recueillis par Fabrice Guilbaud*

(1) *Les Courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Agone, 2015.

(2) Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique.

## IRAN

# Agir contre les exécutions, pour les droits et les libertés en Iran

→ par Gérard Lauton

Depuis plus de trente-six ans<sup>(1)</sup>, le guide spirituel de la révolution islamique – l'ayatollah Khomeiny jusqu'en 1989, puis Ali Khamenei –, avec son Conseil des gardiens de la révolution, étouffe toute opposition et bafoue les droits humains, singulièrement les droits des femmes. La solidarité s'organise.

À quelques semaines de la visite officielle du président iranien Hassan Rohani, prévue le 16 novembre puis reportée à la suite des attentats du 13 novembre à Paris, des rencontres ont eu lieu autour de la question des droits humains en Iran. Aux côtés d'autres organisations et de personnalités iraniennes et françaises (Comité parlementaire notamment), le SNESUP-FSU s'est associé à l'événement annoncé – puis reporté – au Trocadéro à l'initiative de l'association Iran Liberté<sup>(2)</sup> contre les exécutions en Iran. Un appel<sup>(3)</sup> intitulé « Brisons le silence sur les exécutions en Iran » a été lancé par l'opposante<sup>(4)</sup> iranienne en exil en France Maryam Radjavi contre la répression et pour un Iran libre et démocratique ([#stopexecutionsiran](#)). Par ailleurs, une « Campagne de protestation<sup>(5)</sup> contre 37 ans de crime par la « République islamique d'Iran » avait également appelé à des points de rassemblement à Paris.

Concernant les libertés syndicales, une lettre<sup>(6)</sup> commune (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA) a été adressée le 9 novembre à François Hollande et Laurent Fabius afin qu'ils interviennent auprès de Hassan Rohani pour le respect par l'Iran du droit international du travail et sur le

cas du syndicaliste Mahmood Saléhi, militant de longue date ayant déjà subi arrestations et détention et condamné à neuf ans de prison du fait de son activité syndicale.

## LIBERTÉS BAFOUÉES, EXÉCUTIONS EN MASSE

Sous Hassan Rohani, le président « modéré » du régime des mollahs, 2 000 personnes, dont 59 femmes, ont été pendues, souvent en public au bout d'une grue, pour terroriser la population. Nombre d'activistes sont menacés, emprisonnés ou exilés. Beaucoup de jeunes sont arrêtés, torturés, som-

mairement jugés et exécutés. On a recensé dans les « jugements » des tribunaux 260 types d'incrimination donnant lieu à pendaison, dont le délit d'opinion. La terreur d'État est une pièce maîtresse de ce régime théocratique ; 120 000 opposants politiques ont été exécutés sous

ce régime depuis 1979. Des responsables du massacre, dont l'actuel ministre de la Justice, continuent d'occuper des postes-clés au gouvernement de Rohani.

En Iran, au nom de la loi, on torture, flagelle, ampute pieds et mains à l'aide de machines spécialement conçues. Le régime envoie ses sbires jeter de l'acide sur des femmes « mal voilées ». Les détenus politiques y sont soumis à brimades et agressions. Le filtrage d'Internet est constant et maints artistes et blogueurs sont emprisonnés.

## UNE FAUSSE IMAGE DE MODÉRATION

Le pouvoir iranien tente de jouer la carte d'un président « modéré » mais la répression et les exécutions ont redoublé sous le mandat de Hassan Rohani. En outre, sa politique belliciste participe de la tension dans la région (Syrie, Irak, Liban, Yémen). Mais depuis la préparation puis la signature de l'accord sur le nucléaire iranien (14 juillet 2015), le régime des mollahs bénéficie d'une sorte d'état de grâce et d'une complaisance accrue qui ne font qu'aggraver la situation de la population et de sa jeunesse.



## SOLIDAIRES CONTRE LES EXÉCUTIONS, POUR UN IRAN LIBRE

Les organisations iraniennes et françaises attachées aux droits humains appellent à l'arrêt des exécutions et de la répression dans ce pays. Les auteurs et complices de crimes contre l'humanité en Iran devront répondre de leurs actes devant la justice internationale. Les relations diplomatiques avec l'Iran ne sauraient faire l'économie d'une revendication permanente de la part des autorités françaises pour que cessent les atteintes gravissimes aux droits humains, un principe qui devrait s'appliquer à de nombreux autres pays. Aucune raison d'État ni aucun accord commercial ne saurait justifier de céder sur les principes fondamentaux. ●

(1) La République islamique d'Iran a été proclamée à Téhéran le 11 février 1979.

(2) [www.iranfreedom.org/fr](http://www.iranfreedom.org/fr) et [twitter.com/hashtag/stopexecutionsiran](https://twitter.com/hashtag/stopexecutionsiran).

(3) [www.ncr-iran.org/fr/actualites/droits-humains/16841-rohani-en-france-lappel-des-intellectuels-pour-stopper-les-executions-en-iran.html](http://www.ncr-iran.org/fr/actualites/droits-humains/16841-rohani-en-france-lappel-des-intellectuels-pour-stopper-les-executions-en-iran.html).

(4) Présidente élue du Conseil national de la résistance iranienne (CNRI) : [www.ncr-iran.org/fr/index.php](http://www.ncr-iran.org/fr/index.php).

(5) [www.iran-echo.com/echo\\_pdf/rassemblements\\_15112015\\_fr.pdf](http://www.iran-echo.com/echo_pdf/rassemblements_15112015_fr.pdf).

(6) [www.iran-echo.com/echo\\_pdf/HOLLANDE\\_FABIUS\\_courrier\\_fr.pdf](http://www.iran-echo.com/echo_pdf/HOLLANDE_FABIUS_courrier_fr.pdf).







**Pour le progrès social, se syndiquer !**

**snesU.p**

### BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2015-2016

Le montant de la cotisation des actifs titulaires est calculé selon la formule :  $\text{indice} \times \text{taux}$ , avec une valeur du taux fixée à 0,380 en 2015. Pour les non-titulaires (hors vacataires et contractuels en CDI) le montant de la cotisation est fixé à 4,8 % du traitement mensuel brut.

Corps / Échelons (et chevrons)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés	132 €	142 €	164 €	169 €	174 €	177 €	188 €	201 €	215 €	232 €	250 €
PLP	132 €	142 €	150 €	158 €	166 €	177 €	188 €	201 €	215 €	232 €	250 €
Biadmissibles	139 €	152 €	165 €	173 €	183 €	190 €	200 €	215 €	232 €	250 €	261 €
Assistants	140 €	152 €	167 €	181 €	195 €	205 €	215 €	232 €	255 €		
Agrégés	144 €	165 €	185 €	199 €	213 €	225 €	241 €	259 €	278 €	297 €	311 €
MCF / M-Assistants	172 €	194 €	214 €	236 €	255 €	273 €	284 €	297 €	311 €		
Certifiés HC / PLP HC / PTAE HC	188 €	212 €	228 €	243 €	264 €	281 €	297 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	250 €	264 €	278 €	294 €	311 €	(A1) 334 €	(A2) 348 €	(A3) 365 €			
PR1	311 €	(B1) 365 €	(B2) 381 €	(B3) 402 €	(C1) 423 €	(C2) 432 €	(C3) 442 €				
PR EXC	(D1) 442 €	(D2) 462 €	(D3) 482 €	(E1) 482 €	(E2) 501 €						
Vacataires	36 €	<b>Cotisations hors barème et contractuels en CDI : cotisation annuelle = 7,85 % du traitement brut mensuel.</b> <b>Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.</b> <b>Retraités : cf. barème retraités.</b> <b>Enseignants hospitalo-universitaires : +50 % tous indices.</b> <b>Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.</b>									
Lecteurs	71 €										
Maîtres de langue	93 €										
Doctorants contractuels	80 €										
ATER	98 €										

**ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE.**

L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2016 pour un règlement transmis avant le 31/12/2015.





# HYPERPLANNING

Une seule application pour tout faire  
c'est tellement plus simple !

PLANNING DES SALLES, DES INTERVENANTS, DES ÉTUDIANTS ◊ IMPORTS-EXPORT DE DONNÉES ◊ WEB SERVICES ◊ SYNCHRONISATION AVEC UN ERP ◊ GESTION DES NOTES ET DES ABSENCES ◊ RELEVÉS DE NOTES ET BULLETINS PÉRIODIQUES ◊ GESTION DES ECTS ◊ ÉDITION DE FEUILLE D'ÉMARGEMENT ◊ PUBLIPOSTAGES ◊ RELEVÉS D'ABSENCES ◊ GESTION DES GRADES PERSONNALISÉS ◊ PROGRESSIONS PÉDAGOGIQUES ◊ PRÉREQUIS ACCESSIBLES DEPUIS LES GRILLES D'EMPLOI DU TEMPS ◊ ÉDITEURS DE QCM ◊ GESTION DES STAGES ◊ RÉCAPITULATIFS ENTRE DEUX DATES ◊ GESTION DES COÛTS ◊ SUIVI DES ANNÉES PRÉCÉDENTES ◊ AFFICHAGE EN TEMPS RÉEL SUR DES PANNEAUX LUMINEUX ◊ SAISIE SÉCURISÉE DES NOTES VIA INTERNET ◊ INTERFACE D'ACCÈS WEB ET SUR TÉLÉPHONE MOBILE POUR LES ENSEIGNANTS COMME POUR LES ÉTUDIANTS ◊ SUIVI DES ABSENCES PAR LES MAÎTRES DE STAGE ◊ ALERTE PAR E-MAIL OU SMS DÈS LA MODIFICATION D'UN EMPLOI DU TEMPS ◊ ÉTAT EN TEMPS RÉEL DES TAUX D'OCCUPATION DES SALLES ◊ SYNCHRONISATION AVEC TOUS LES AGENDAS ÉLECTRONIQUES ◊ DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLES ◊ PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS DANS LEURS GROUPES DE DATE À DATE ◊ GESTION DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS ◊ OPTIMISATION DE L'OCCUPATION DES SALLES



**INDEX-EDUCATION.COM**

VERSION COMPLÈTE D'ÉVALUATION ET  
DIDACTICIELS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE



Planning



Salles



Récapitulatif  
horaires



Support  
de cours



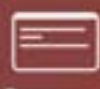
Notes



Absences



Stages



Panneaux  
lumineux



Internet &  
mobile